



Rapport d'activité

2021

Présenté à l'Assemblée Générale
à St-Brieuc le 9 juin 2022

Le mot de la Présidente



Les années passent et ne se ressemblent pas même si nous sommes toujours confrontés à la Covid, qui encore une fois, ne nous aura pas épargnés en 2021.

Les familles que nous sommes et toutes celles que nous représentons dans les différentes instances sont fatiguées et inquiètes mais font face aux difficultés tant au niveau santé, professionnel, budgétaire que familial.

Les familles vivent dans l'espérance d'un monde meilleur. Malgré tout, elles nous montrent chaque jour leur vulnérabilité mais aussi leur ténacité. Elles sont sources d'imagination pour recréer les liens, Oh combien essentiels, pour les anciens comme pour les jeunes ou pour restaurer de la solidarité.

Quant à l'Udaf, cette belle maison a continué à s'adapter au fil des jours et des protocoles gouvernementaux relatifs à la crise sanitaire ou des évolutions législatives afin d'être au plus proche des familles et des personnes accompagnées. Elle a été au rendez-vous pour le démarrage des Points Conseil Budget (PCB) sur une partie du département, l'autre étant couverte par la Fédération Familles Rurales, suite à l'appel à manifestation d'intérêt auquel nous avons répondu conjointement.

2021 fut aussi une année marquée par une période particulière avec la démission « brutale » du président après plus de 20 ans d'engagement auprès de l'Udaf et de l'Unaf. Le Bureau et le Conseil d'Administration ont dû faire face à cette période de vulnérabilité et après une phase d'interim, une nouvelle gouvernance s'est mise en place. Celle-ci commence à trouver un rythme de travail et ses marques afin de remplir au mieux les missions de l'Udaf inscrites dans le Code de l'action sociale et des familles, car c'est bien ce qui nous rassemble tous (administrateurs, direction et salariés). Nous sommes là pour soutenir et/ou accompagner les familles, car ce sont elles qui portent l'avenir de nos territoires.

L'implication de la directrice, des cadres et de l'ensemble des salariés a permis de poursuivre au mieux l'accompagnement des personnes suivies et de maintenir l'activité de l'Institution et de ses services avec la mise en place du télétravail afin de maintenir la continuité de services pour le bien des familles costarmoricaines.

Pour tout ce travail, nous tenons à les remercier sincèrement.

C'est aussi pour cela que cette année, nous avons souhaité valoriser le travail des collaborateurs de l'Udaf à travers la table ronde organisée en amont de l'Assemblée Générale ordinaire.

L'Udaf restera toujours au service de toutes les familles quelle que soit leurs formes.

La Présidente
Blandine DONNET



L'édito de la directrice

C'est dans un contexte historique et inédit que l'UDAF des Côtes d'Armor a agi tout au long de l'année 2021, que les bénévoles ont œuvré, que les salariés ont poursuivi leurs interventions.

Si l'UDAF des Côtes d'Armor a compris une chose de la crise sanitaire (COVID 19), c'est l'adaptation:

- mise en place du télétravail,
- utilisation de nouveaux outils de communication à distance,
- adaptation des méthodes de management,
- nouvelle organisation du travail...

pour n'en citer que certains.

En effet, cette crise inédite a eu des impacts de taille sur le fonctionnement de nos associations et plus spécifiquement sur l'organisation des services dans l'accompagnement des publics suivis.

Les valeurs propres à nos structures ne sont pas de vains mots et prennent encore plus de relief et de sens aujourd'hui.

Résumer en quelques lignes une année est un défi. La tentation est grande de ne parler que de ce qui est positif ou de rédiger un inventaire à la Prévert.

La responsabilité qu'est la mienne est de gérer les moyens alloués et de rendre l'organisation agile dans le but de répondre aux attentes des personnes suivies.

C'est également de rendre possible l'articulation entre la vie professionnelle, la qualité de vie au travail et la sphère personnelle des salariés.

C'est enfin de faire de l'UDAF un partenaire des initiatives des pouvoirs publics, des collectivités locales et du monde associatif, pour ainsi répondre aux besoins des familles.

Je remercie le Conseil d'Administration de sa confiance depuis bientôt huit ans pour y faire face.

Le lancement des Points Conseil Budget (PCB) fut assurément pour l'association un moment intense de réflexions, de mise en perspective et d'humilité, tant les enjeux étaient nombreux et engageants.

La candidature de l'UDAF a été retenue avec un autre opérateur, et nous mettrons toute notre énergie à réussir ce projet, grâce notamment à l'envie d'agir de la chef de service Institution, et des conseillères en économie sociale et familiale qui assurent mensuellement les 41 permanences sur 25 lieux différents. Je veux les remercier de cet état d'esprit qui nous permet d'avancer vers des missions nouvelles dans l'intérêt des personnes accompagnées et dans les valeurs propres à notre Institution.

C'est également dans cette même dynamique que nous avons travaillé avec les services de la DDETS et de la DREETS pour la réécriture de notre nouveau CPOM relatif au service MJPM de l'UDAF 22 pour la période 2021/2025.

Un CPOM qui se veut ambitieux de par ses huit fiches actions axées sur quatre objectifs stratégiques :

- l'amélioration continue de la pratique professionnelle,
- l'optimisation de la ressource organisationnelle,
- la ressource humaine,
- la sécurisation de la ressource financière.

J'en terminerai par l'un des enjeux importants pour l'UDAF 22 : le dépôt d'une candidature pour l'obtention de l'aide à la vie partagée (AVP) pour son dispositif d'habitat inclusif. La confiance du Département en retenant la candidature de l'UDAF 22 fut une véritable satisfaction pour l'association qui va poursuivre le développement de ses actions avec les habitants du collectif et ce, dans leurs intérêts.

À la lecture de ce rapport d'activité, vous constaterez que l'année 2021 fut riche et dense. C'est plutôt une bonne nouvelle !

Et cela n'aurait pu être possible sans l'implication des salariés, des cadres, des administrateurs et des bénévoles.

Je remercie vivement chacun d'entre eux pour leur investissement dans l'intérêt des personnes suivies.

La Directrice
Marlène SIMIER



Présentation

Les principales actions menées par l'UDAF 22p 9

- Les instances et les relations publiques p 10
 - Les instances départementales, régionales et nationales p 10
 - Les relations publiques..... p 11
- Les commissions sectorielles et internes p 12
 - Les commissions générales p 12
 - Les commissions statutaires..... p 15
 - Les autres commissions et groupes de travail p 15
- Les représentations p 16
- Le développement de l'action familiale..... p 20
 - Les mouvements familiaux..... p 20
 - La conférence des mouvements p 21

Les services de l'UDAF 22.....p 23

Le secrétariat de la Médaille de la Famille.....	p 25
Les points conseil budget (PCB)	p 25
Le Point Info Famille (PIF)	p 26
Le microcrédit personnel	p 26
Les accompagnements budgétaires et sociaux liés au logement.....	p 27
L'observatoire départemental de la famille.....	p 28
Le droit au logement opposable (DALO).....	p 28
Famille gouvernante	p 28
La mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)	p 31
Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs	p 34
Les évaluations internes et externes	p 36
L'information et le soutien aux tuteurs familiaux (ISTF).....	p 37
Les ressources humaines	p 38
Les adhésions de l'UDAF 22	P 39
Conclusion	p 41
Sigles	p 42

Instituée par l'Ordonnance du 3 mars 1945, puis par la Loi du 1^{er} juillet 1975, l'Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor développe son activité autour des **quatre missions confiées par le législateur** :

- ✂ **Donner son avis** aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- ✂ **Représenter officiellement** auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles, désigner ou proposer les délégués des familles dans toutes les instances concernant la vie familiale.
- ✂ **Gérer tout service** d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge.
- ✂ **Exercer devant toutes les juridictions** l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

Au 31 décembre 2021, l'UDAF des Côtes d'Armor se compose de :

15 mouvements familiaux regroupant **47** associations familiales et
3 796 familles adhérentes auxquelles s'ajoutent **6** mouvements familiaux associés.

Le mouvement familial est constitué de l'ensemble des familles ayant choisi d'adhérer à différentes associations familiales du département. Il s'agit d'un vaste regroupement, riche par sa diversité, pouvant exprimer des positions communes dans le respect de chacun.

Tous les mouvements familiaux participent activement à la vie de l'UDAF et chaque mouvement dispose d'au moins un siège au sein du Conseil d'Administration.

Forte de cette diversité et de cette pluralité, l'UDAF peut réaliser la volonté du législateur auprès de l'ensemble des familles du département, **adhérentes ou non à une association familiale**.

Répartition par mouvement

15 Mouvements familiaux **47** Associations **3 796** Familles **10 774** Suffrages

4 Mouvements à recrutement général

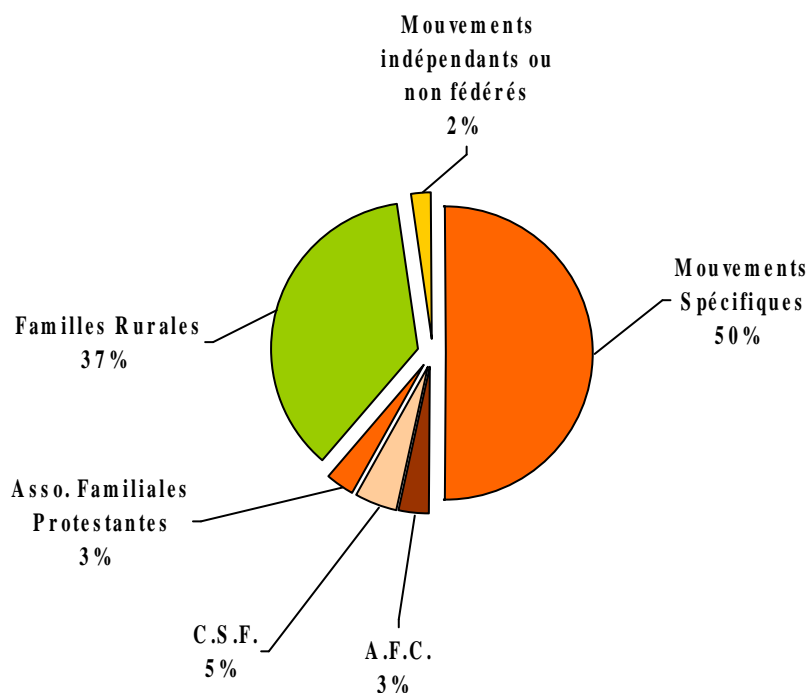
A.F.P.	2	115	282
A.F.C.	6	130	266
C.S.F.	2	177	557
Familles Rurales	21	1389	4506

9 Mouvements à recrutement spécifique

Adapei – Nouelles	1	535	1739
A.D.M.R	5	153	259
A.P.F	1	199	390
E.F.A	1	35	105
FAVEC 22	1	184	188
Jonathan Pierres Vivantes	1	17	32
M.F.R.	2	458	1333
U.N.A.F.A.M.	1	144	412
Vacances et Familles	1	174	528

2 Mouvements indépendants ou non fédérés

A.F.I.C.A.	1	14	29
Ass. Familiale de Lamballe	1	72	148



*Les principales
actions menées*

par l'  **Udaf**
Côtes-d'Armor

➤ Les instances départementales, régionales et nationales

L'Assemblée Générale

L'UDAF des Côtes d'Armor a tenu, le 10 juin 2021, son Assemblée Générale à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor à Saint-Brieuc. Temps fort de l'association, ce fut l'occasion de présenter les différentes activités de l'UDAF, en mettant tout particulièrement l'accent sur les actions parentalité menées par l'UDAF dans le cadre du schéma départemental des services aux familles ; le développement associatif ; la labellisation des Points Conseil Budget et la mise en place de lieux de permanences sur tout le département. L'Assemblée a permis également de faire un point sur la continuité d'activité durant la crise sanitaire et la nécessaire réorganisation des services.

La directrice a d'ailleurs rappelé l'adaptabilité dont ont fait preuve les salariés de l'UDAF 22 (mise en place du télétravail, utilisation de nouveaux outils de communication à distance, adaptation des méthodes de management...). A l'issue de cette Assemblée, ce fut aussi l'occasion pour le Conseil d'Administration de procéder à l'élection de la Présidence et des membres du Bureau de l'association.

































Le Conseil d'Administration et le Bureau

En 2021, **8** réunions de Conseil d'Administration et **12** réunions de Bureau se sont tenues.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration se compose de 30 membres :

➤ **16** administrateurs élus et **14** administrateurs désignés par les mouvements

Présidente	1ère V. PDT	2ème V. PDT	Secrétaire	Sec. Adjoint	Trésorier	Tr. Adjoint
						
B. DONNET ADMR	MC WATTELET FR	F. DISQUAY ADMR	F. UGUEN CSF	C. VILT AFC	C. BRUNET de COURSSOU AFC	M.T. RUELLAN ADMR
Membre	Membre					
						
H. DELABALLE A CIEL OUVERT	M. JUGAN Vacances et Familles	P. CHARLES ADAPEI	G. COLAS AFICA	L. DARCEL EFA	H. de LORGERIL AFC	C. DESROCHES AFC
						
A. GAC ADMR	G. GOASDOUE CSF	C. HOGENHUIS AFC	M.M. JOUBREL UNAFAM	M.C. LE BRIS AFICA	M.T. LE ROCH ADMR	C. LULA FR
						
M. J. MENNIER FR	T. MORIN FAVEC	J. MORIN CSF	N. PITOIS UNAFAM	A. REY CSF	G. RIO FR	S. ROSSIGNOL Vacances et Familles
						
R. URVOY MFR	F. VARLET AFC					

- Membres du bureau
- Administrateurs désignés
- Administrateurs élus

Les Instances régionales et interrégionales

- ✦ L'UDAF 22 fait partie de l'association interdépartementale qui coordonne et mutualise les actions des UDAF en direction des familles de la région. L'UDAF 22 a en charge, depuis juin 2016, la fonction de Trésorier et travaille avec les autres UDAF de la région sur différents dossiers : Lire et faire lire, le logement, la santé, la formation des bénévoles, les schémas départementaux des services aux familles... L'UDAF 22 a participé à la visioconférence organisée par l'UNAF avec l'URAF le 25 janvier 2021 sur la co-construction du plan stratégique UNAF 2021-2025 « Nous, demain ! ». Elle a également pris part à la visioconférence du 9 avril 2021 sur les représentants CAF de la région Bretagne.
- ✦ La réunion du Conseil d'Administration de l'association interdépartementale des Udaf de la Région Bretagne (URAF) s'est tenue le 13 décembre 2021 à Saint-Brieuc. L'Assemblée Générale de l'URAF s'est réunie le même jour.

Les Instances nationales

- ✦ L'UDAF 22 a participé à l'Assemblée générale de l'UNAF le 25 juin 2021 en visioconférence et aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 9 octobre 2021.
- ✦ La Présidente et la Directrice ont assisté à la rencontre annuelle des Présidents/Directeurs en visio-conférence le 26 mars 2021. La Directrice a pris part à la réunion annuelle des Directeurs d'Udaf, le 8 octobre 2021 à Paris.
- ✦ L'UDAF a participé aux journées d'information et de formation, groupes de travail, comités de pilotage, aux enquêtes pour lesquelles elle a été consultée (le déploiement des programmes habitat inclusif, la communication, le numérique, les actions à destination des aidants familiaux)...

➤ Les relations publiques

La veille de propositions auprès des pouvoirs publics

- ✦ L'UDAF communique sur les attentes des familles, en s'appuyant sur son observatoire des familles.
- ✦ Il s'agit aussi de mieux faire connaître les positions de l'Institution en renforçant notre reconnaissance et notre identification en qualité de partenaire pour la mise en œuvre des politiques familiales. Pour cela, l'UDAF assure une veille d'information, des rencontres avec les pouvoirs publics, l'intervention sur des thèmes d'actualité, la participation à des réunions partenariales.
- ✦ L'UDAF a adressé aux Parlementaires l'évaluation socio-économique de la protection juridique des majeurs par des professionnels « *Protection juridique des majeurs : Et si ça n'existait pas ?* » réalisée par l'Unaf, la FNAT et l'UNAPEI.

Les relations avec les partenaires

En 2021, différentes rencontres ont eu lieu avec les partenaires :

- ✦ Action Logement le 26 janvier 2021 pour faire le bilan des missions d'accompagnement social et le 11 juin 2021 pour échanger sur la croissance d'activité. Une convention pluriannuelle sur deux ans a ensuite été signée.
- ✦ la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités les 9 mars, 21 avril et 15 juin 2021 avec sur le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens et le 18 mai 2021 avec la nouvelle directrice et la directrice adjointe.
- ✦ l'ACAP et l'APM dans le cadre de MASP ARMOR les 25 et 31 août 2021 ainsi que les 5 et 19 octobre 2021.

L'UDAF a également participé à diverses réunions : le 25 mars 2021 à la rencontre avec le Préfet de Région à destination des structures MJPM, le 11 mai 2021 à la journée territoriale habitat inclusif et de l'aide à la vie partagée (AVP), le 1^{er} juillet 2021 au comité de pilotage du point d'accès au droit de la Maison d'Arrêt de St-Brieuc, le 10 septembre 2021 à l'inauguration de l'Espace France Services à Callac, le 21 septembre 2021 au groupe de travail de Guingamp Paimpol Agglomération ainsi que les 4 et 11 octobre 2021 aux groupes de travail de Leff Armor Communauté, le 23 septembre 2021 au Comité Départemental sur les Points Conseil Budget, le 8 octobre 2021 à la rencontre organisée par le Département auprès des structures porteuses d'un ou plusieurs habitats inclusifs pour personnes âgées ou handicapées.

L'UDAF a communiqué à ses partenaires institutionnels par mail, chaque trimestre, sa lettre d'informations « Actualités de l'UDAF 22 » pour mettre en avant les temps forts de l'association.

Les relations avec les médias

Des communiqués et des conférences de presse ont été réalisés pour annoncer nos manifestations et/ou présenter des actions : Lire et faire lire pour les formations, l'Assemblée Générale du 10 juin 2021. L'UDAF a organisé une conférence de presse le 27 août 2021 à l'occasion de la rentrée pour présenter ses différentes activités.

Elles jouent un rôle important d'approfondissement des sujets de fond que le Conseil d'Administration doit ensuite traiter et pour lesquels, il prend des positions politiques, sous le contrôle de l'Assemblée Générale. Ces commissions, qui rassemblent des administrateurs et des représentants familiaux dans les secteurs en lien avec leurs mandats, sont des instances consultatives, de réflexions et de propositions d'actions répondant aux attentes des familles.

➤ Les commissions générales

Sociologie – Psychologie et Droit de la Famille

Enfance / Jeunesse

- ✿ L'UDAF met à disposition des écoles et collectivités des outils pédagogiques et ludiques : les expositions « *Ma ville en toute sécurité* », « *Bien vivre ma ville* » et « *C'est bien chez moi* » accompagnées de dépliants quizz.
- ✿ L'UDAF poursuit la promotion du parrainage de proximité, l'information des familles, des associations familiales et des partenaires, via le Point info famille, le site Internet...



Parentalité

✿ Le Schéma départemental des services aux familles en Côtes d'Armor

L'UDAF, en qualité de signataire, poursuit sa contribution à la mise en œuvre du schéma 2019/2023. Elle participe au comité de coordination et groupes projets. Elle assure le pilotage d'actions en matière de parentalité visant à « adapter l'offre de service aux besoins des territoires » et « développer la qualité de services ».



Dans le cadre du développement de la fonction d'observation départementale sur l'offre de soutien à la parentalité et les besoins des familles, l'UDAF a diffusé en février 2021 les neuf répertoires recensant les actions et services de soutien à la parentalité. Ces outils réalisés par Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) comprennent un tableau récapitulatif des structures et actions, le descriptif des actions et une carte pour mieux les visualiser. Cette diffusion a été effectuée auprès des partenaires et est accessible pour le public via le site Internet de l'UDAF et sur le site du Schéma départemental schema-famille22.fr.

L'UDAF a également lancé en août 2020 une enquête anonyme auprès de parents afin de mieux identifier leurs besoins et ressentis en termes de soutien à la parentalité. Le questionnaire a été diffusé par la CAF 22 par voie électronique auprès d'un échantillon de 6 000 parents allocataires (tirés au sort afin d'être représentatifs des parents du département). 705 questionnaires ont été remplis, soit un taux de réponse de près de 12 %. Cette étude a fait l'objet en 2021 d'une analyse et le rapport sera diffusé en 2022.

L'UDAF travaille actuellement sur la création de portraits de territoire pour chaque EPCI (8 dépliants) reprenant le recensement des actions et services, des données sociales et une synthèse de l'enquête parentalité.

De plus, l'UDAF est aussi co-pilote avec le Département de l'objectif visant à favoriser l'accès à l'information et à la connaissance des services de médiation familiale, de thérapie familiale et de conseil conjugal par les parents.

Le Comité plénier du schéma départemental a organisé du 25 au 28 janvier 2021 un programme de 14 ateliers en visio-conférence à destination des élus, techniciens, partenaires du schéma... Lors d'un atelier sur la parentalité, l'UDAF a présenté le recensement des actions et services parentalité, à partir de planches de présentation par EPCI ainsi que l'enquête auprès des parents en Côtes d'Armor.

✿ Le Collectif parentalité du Schéma départemental des services aux familles en Côtes d'Armor

L'UDAF est membre du collectif avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Département, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, la Fédération Familles Rurales, St-Brieuc Armor Agglomération, la Ligue de l'Enseignement et les associations d'aide à domicile du département.

Il participe notamment à la définition de la politique départementale de soutien à la parentalité dans le cadre du schéma et à la mise en réseau des acteurs du soutien à la parentalité au niveau départemental.

L'UDAF apporte sa contribution à l'animation du réseau : participation aux réunions mensuelles, représentation du collectif lors de réunions partenariales ; acteur lors de la préparation et l'organisation d'événements.

📌 Le soutien à la parentalité à destination des « usagers » de l'UDAF

Cette action concerne l'accompagnement des parents et des réseaux d'entraide entre familles. A travers cette initiative, l'UDAF s'est donnée pour objectif de fournir à ses professionnels, tout service confondu, des outils nécessaires afin d'avoir une meilleure connaissance de ce qui existe dans le champ de la parentalité et ce pour mieux orienter, les familles ou personnes qu'ils accompagnent au quotidien, vers les dispositifs de soutien à la parentalité de droit commun pouvant répondre à leurs besoins. Pour cela, elle a communiqué sur les répertoires des actions et services parentalité. De plus, une formation sur « *la parentalité et le numérique : l'usage du numérique au sein de la famille* » a été proposée. L'objectif était de mieux comprendre la notion de parentalité numérique et voir qu'en tant que parents et/ou grands-parents chacun peut aider ses enfants à devenir des citoyens numériques. Trois séances ont été réalisées les 15 et 30 novembre 2021 à destination des salariés de l'UDAF et le 16 novembre 2021 à destination des bénévoles. Par ailleurs, l'UDAF a travaillé sur une nouvelle enquête visant à évaluer l'impact de la crise sanitaire sur les parents et leurs enfants. Cette action s'inscrit pleinement dans la dynamique partenariale dans laquelle est engagée l'UDAF. De plus, l'UDAF est membre du groupe de travail parentalité à l'UNAF.

Grands équilibres économiques et sociaux

Santé / vieillesse

- 📌 L'UDAF dispose de l'agrément « *association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique* ».
- 📌 L'UDAF est partenaire avec la CPAM, le Centre d'examen de santé et l'Association de Protection des Majeurs 22 pour faciliter l'accès au système de soins et aux droits à l'assurance maladie des publics en situation de précarité.
- 📌 L'UDAF est membre du collectif MISACO – Mission d'accompagnement de collectifs prévention de la souffrance psychique et du suicide.
- 📌 L'UDAF met à disposition des organismes, associations et institutions... l'exposition « *les seniors de la route* » accompagnée d'un dépliant quizz. Réalisés dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière, ces outils visent à sensibiliser les seniors, leur apprendre à adapter leur comportement et prendre en compte les effets du vieillissement sur l'aptitude à la conduite...
- 📌 L'UDAF est membre de France Asso Santé et participe aux réunions ainsi qu'aux formations. Notre représentant familial a participé activement à la préparation d'une journée d'information sur le suicide à destination des acteurs de terrain qui aura lieu dans les Côtes d'Armor en mai 2022.



Commission sociale

- 📌 Elle a lieu en général avant les Conseils d'Administration et/ou commissions d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales afin de préparer ces réunions mais aussi aborder des sujets d'actualité touchant les familles. Cette année, du fait du contexte sanitaire lié à la pandémie, elle ne s'est pas réunie régulièrement mais le travail a porté sur le soutien aux familles et partenaires via les Aides collectives et les Aides financières individuelles en cohérence avec la Convention d'Objectifs et de Gestion. Les représentants UDAF à la CAF ont pu participer avec les représentants des autres départements à une visioconférence, organisée par l'URAF, afin de partager les difficultés rencontrées dans ce contexte de crise sanitaire et financière.

Education et formation

Lire et faire lire

L'UDAF 22 et la Ligue de l'Enseignement coordonnent le dispositif « *Lire et faire lire* », action d'ouverture à la lecture visant à développer chez l'enfant le plaisir de lire, à travers les liens intergénérationnels. Des séances de lecture sont organisées par des bénévoles de plus de 50 ans en petits groupes durant l'année scolaire.



170 bénévoles interviennent sur l'ensemble du département dans **90** structures éducatives : crèches, écoles maternelles, primaires, collèges, lycées, centres de loisirs, bibliothèques, centres hospitaliers, aires d'accueil des gens du voyage, structures d'accueil d'enfants et adolescents en situation de handicap... La coordination accueille les bénévoles, les met en relation avec des structures d'intervention et propose des formations et rencontres régulières. Des bénévoles relais assurent sur des territoires une proximité et favorisent les échanges entre bénévoles.

En 2021, la coordination a organisé des formations pour les bénévoles :

« *La littérature jeunesse* » en visio-conférence, « *La rentrée des bénévoles Lire et faire lire et la littérature jeunesse* » à Saint-Brieuc, « *Accompagnement des intervenants en Français langue étrangère* » à Binic, « *La lecture à voix haute* » à Lamballe, « *La rentrée des bénévoles Lire et faire lire et la lecture à voix haute* » à Lamballe et Lannion, « *La lecture numérique* » à Trégueux, « *La littérature jeunesse* » à Ploufragan.

Lire et faire lire national a lancé fin 2021 une campagne de remobilisation afin de rassembler les bénévoles et mobiliser le plus grand nombre autour de la lecture qui est cette année grande cause nationale. C'est dans ce cadre qu'ont été organisées certaines formations qui ont été relayées dans la presse pour faire connaître lire et faire lire. Le national a également équipé les coordinations d'outils de communication (totem, affiches, plaquettes) pour favoriser le recrutement de bénévoles. Tout en tenant compte du contexte sanitaire et des consignes propres aux structures d'accueil, nous avons veillé à ce que les conditions soient réunies pour une reprise des lectures dans un contexte sain et serein, pour toutes et tous. Aussi, nous avons équipé les bénévoles de masques transparents pour permettre aux enfants d'avoir des lectures animées en pouvant distinguer l'expression des bénévoles.

La coordination poursuit sa participation aux actions nationales : opération « sacs de pages » (lire en centre de loisirs), « prix poésie »... mais aussi régionales (réunion lors du salon du livre de Lorient le 26 novembre).



Par ailleurs, la participation à des manifestations partenariales permet de développer le lien avec les parents afin de leur transmettre les bienfaits de la lecture en créant ce lien nécessaire de soutien à la parentalité. Ce fut le cas avec la participation de Lire et faire lire : à « Partir en livre » avec les bibliothèques de St-Brieuc en juillet, au Festival des Saveurs et des Arts à St-Brieuc organisé par ATD Quart Monde en juillet, au temps fort Halloween des bibliothèques de Saint-Brieuc en octobre, au festival Scorfel à Lannion en octobre, au salon du livre de Ploufragan en décembre 2021... Des bénévoles ont tenu des stands proposant des séances de lectures pour les enfants et leurs parents.

Vie quotidienne

Le développement associatif

L'UDAF poursuit la démarche de développement associatif afin d'accroître la crédibilité du mouvement associatif familial, de permettre à de nouvelles associations d'adhérer et de développer l'implication de nouvelles familles dans les initiatives portées par les associations familiales. Aussi, elle décline en 2021, le plan d'actions visant à « animer », « prospecter », « accueillir » et « réactiver » dans l'objectif de créer une dynamique institutionnelle ainsi que d'encourager et de consolider les forces vives du réseau.

En 2021, l'accent a été mis sur les actions suivantes :

- ✚ Le développement du site Internet de l'UDAF : ce site diffuse des informations sur les actions et services de l'UDAF et met à disposition des mouvements un espace pour communiquer sur leurs activités et événements.
- ✚ La diffusion d'une fiche de valorisation du bénévolat chaque trimestre aux administrateurs et représentants.
- ✚ L'accompagnement des administrateurs ambassadeurs qui interviennent sur différents thèmes : santé ; logement ; développement associatif ; enfance, jeunesse, parentalité...
- ✚ La communication auprès des partenaires : une lettre « Actualités de l'UDAF 22 » est diffusée trimestriellement auprès des partenaires, mouvements et associations familiales pour les informer des actions réalisées par l'UDAF.
- ✚ Des temps conviviaux d'échanges et de partage entre salariés et administrateurs : la fête de l'été et la remise de la médaille du travail à deux salariées le 23 juin 2021.
- ✚ La rencontre de la présidente et de la directrice avec le président de l'ADAPEI-Nouvelles le 27 septembre 2021.
- ✚ La prospection de nouvelles associations : l'UDAF a établi une liste des associations n'adhérant pas à l'UDAF 22 mais dont les mouvements sont adhérents à l'UNAF et dans les UDAF de Bretagne, mais également en fonction de la publication au journal officiel d'associations ayant un caractère familial. Elle a pris contact par courrier avec ces associations et validé l'agrément d'une nouvelle association, l'Association Familiale Protestante UNIT'AIDE.
- ✚ Un centre de ressources pour les associations : l'UDAF a organisé le 8 décembre 2021 une formation sur le logiciel de gestion des listes électorales Adhélis à destination des associations adhérentes à l'UDAF 22 afin de les former à l'utilisation de la nouvelle application du logiciel.
- ✚ La participation aux réunions des associations familiales adhérentes et organismes associés et l'intervention des assistants juridiques de l'UDAF à l'assemblée générale de l'ADAPEI-Nouvelles sur « l'autodétermination » le 19 novembre 2021.
- ✚ L'UDAF a participé aux webinaires « Les matinées du développement associatif » organisés par l'UNAF les 30 novembre et 9 décembre 2021 afin de partager des outils, des dispositifs et des initiatives. Ces rencontres étaient consacrées aux leviers pour le recrutement de bénévoles et aux témoignages d'expériences du réseau.



En raison du contexte de crise sanitaire, certaines actions programmées n'ont pas pu être maintenues, telles que les matinales, le petit déjeuner parlementaire, la fête des familles, le séminaire des nouveaux administrateurs et nouveaux salariés...

Habitat et cadre de vie, environnement

- ✦ L'UDAF dispose des agréments « *ingénierie sociale, financière et technique* » et « *intermédiation locative et gestion locative sociale* ». Ces deux agréments ont été renouvelés en décembre 2020 pour 5 ans.
- ✦ L'UDAF est partenaire du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.
- ✦ L'UDAF participe au dispositif « *Habiter sain, Habiter serein, Habiter facile et Louer mieux* ». Elle informe les familles, les associations familiales... et propose le microcrédit pour financer des dépenses de logement.
- ✦ L'UDAF a mobilisé ses représentants familiaux sur le vote de l'augmentation des loyers HLM au sein des Offices de l'Habitat et leur a transmis le courrier de l'UNAF.
- ✦ L'UDAF continue sa démarche d'agenda 21 : déclinaison d'un plan d'actions, organisation du covoiturage pour les réunions extérieures...

➤ Les commissions statutaires

- ✦ **La commission de contrôle** : s'est tenue le 11 mars 2021 pour examiner les listes électorales, vérifier l'adhésion des administrateurs et des représentants à une association familiale. Un nouveau règlement intérieur de la commission de contrôle a été validé par le Conseil d'Administration de l'UDAF en septembre 2021.

➤ Les autres commissions et groupes de travail

- ✦ **La commission financière** : a eu lieu les 1^{er} juin, 7 septembre et 1^{er} décembre 2021 pour faire le point sur la situation financière, les investissements, établir les budgets prévisionnels et la demande budgétaire du service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.
- ✦ **La commission projet institutionnel de l'UDAF** : L'UDAF a poursuivi la mise en œuvre de son projet institutionnel 2016/2021, à travers l'ensemble des actions qu'elle mène au regard de quatre grandes orientations : mettre en œuvre une démarche de développement associatif pour susciter l'envie de rejoindre l'UDAF ; conforter l'UDAF dans sa position en matière de politique familiale ; renforcer et valoriser la représentation familiale ; accroître la crédibilité de l'UDAF par le développement d'une stratégie de communication et la garantie d'une qualité de services aux familles. Ce projet institutionnel a été prorogé d'une année lors de l'assemblée générale de l'UDAF le 10 juin 2021.
- ✦ **La commission communication** :
 - Elle a travaillé sur la préparation de l'Assemblée Générale ; le site Internet de l'UDAF www.udaf22.com...
 - L'UDAF communique sur « *Maison des Familles* » et « *La Maison des Familles* », marques déposées à l'INPI. Elle détient l'appellation « *Maison pour les familles* » et la labellisation « *Partenaire de la défense nationale* ».
 - L'UDAF réalise un journal d'entreprise « *Synchro* » à destination des salariés et une lettre « *Actualités de l'UDAF 22* » à destination des partenaires ainsi que des articles pour la lettre électronique de l'UNAF.
 - L'UDAF a participé aux groupes de travail proposés par l'UNAF : « *les référents communication* » le 4 février 2021, « *les jeudis de la com* » les 11 mars et 27 mai 2021 sur le chantier des sites internet Unaf - Udaf...

La fonction représentative occupe une place privilégiée dans les missions de l'UDAF :

- ✦ L'année 2021 a été marquée par la préparation du renouvellement des représentants UDAF au sein du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales et celui des représentants au sein de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Cela a nécessité de travailler avec les associations familiales pour trouver les compétences reconnues. L'UDAF a sensibilisé son réseau en s'appuyant sur les outils de communication de l'UNAF. Une réunion d'informations des futurs représentants a eu lieu le 16 décembre 2021 afin de présenter le rôle du représentant et répondre aux différentes questions des futurs candidats.
- ✦ D'autres *représentations ont été pourvues* : à la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) ; à Côtes d'Armor Habitat ; à la Commission de sélection appels à projet social ou médico-social ; au Conseil d'Administration du Conseil de Développement du Pays de St-Brieuc ; au Conseil d'Administration de Terres d'Armor Habitat ; au Conseil d'Administration de l'ASAD Argoat (Association de Soins et d'Aide à Domicile) ; au Centre Communal d'Action Sociale de Pluduno ; à la Commission des usagers du Centre Hospitalier de Dinan ; à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ; Commission communale d'accessibilité de la Mairie de St-Brieuc...

En 2021, les représentants familiaux ont pu bénéficier de diverses formations :

✦ Formations des bénévoles sur :

« Excel perfectionnement » le 3 novembre 2021, « CANVA, outil de conception graphique » le 9 novembre et « Utiliser des outils pour passer des appels vidéo » le 14 décembre 2021.

✦ Formations des représentants familiaux siégeant :

- à la Caisse d'Allocations Familiales : Formation Nationale « Administrateur-trice d'une CAF : pourquoi pas moi ? » en visio-conférence les 18 septembre et 11 décembre 2021. Rencontre nationale des représentants familiaux dans les CAF le 20 novembre 2021 en visio-conférence sur le renouvellement CAF en 2022 : comment bien préparer les délégations Udaf, la déclaration d'intérêt, la déontologie, la charte... ; l'actualité sur les dossiers politiques, le projet de loi de finance de la sécurité sociale, le bilan de la convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la CNAF, la présentation du nouveau référentiel relais petite enfance, le bilan de la prestation jeunesse.
- dans le domaine économique : Formation de la Maison de la Consommation et de l'Environnement sur le thème « les garanties du vendeur » le 4 juin 2021 en visio-conférence, tout savoir sur les garanties du vendeur, comment les faire jouer, principaux litiges et positionnements prudentiels.

**L'UDAF est présente dans 74 instances départementales
et 93 Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale.**

➤ Représentations dans le domaine social

	Titulaires	Suppléants
☛ Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)	87 Représentants	
☛ CCAS Saint-Brieuc	Mme VIEL	
☛ CIAS St-Brieuc Armor Agglomération	Mme NOEL	
☛ CIAS Dinan Agglomération	Mme VILT	
☛ CIAS Leff Armor Communauté	Mme DISQUAY	
☛ CIAS Loudéac Communauté Bretagne Centre	Mme CORMAN	
☛ CIAS Guingamp Paimpol Agglomération	M. GOASDOUE	
☛ CIAS de Lannion Trégor Communauté	Mme LE GUEVELLO	
☛ Caisse d'Allocations Familiales	Mme DONNET Mme VILT	Mme HOGENHUIS Mme LE GUEVELLO Mme SIMIER Mme DONNET Mme HOGENHUIS Mme MARANGE Mme SIMIER
.....depuis mars 2022	Mme ANTOINE M. CHARLES M. COSQUER Mme NOEL	
☛ Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mme REY Mme LINCOT	Mme LE GUEVELLO
.....depuis avril 2022		
☛ Caisse de Mutualité Sociale Agricole - Collège « salarié agricole »	Mme MENIER	
☛ Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat	Mme RUELLAN	Mme JUGAN
☛ Commission Consultative d'Agrément d'Adoption	Mme RUELLAN	Mme JUGAN
☛ Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles	Mme UGUEN	
☛ Commission Départementale des Violences faites aux femmes	Mme UGUEN	
☛ Association LE GUE	Mme REY	
☛ Schéma départemental des services aux familles en Côtes d'Armor	La Présidente Mme SIMIER	
☛ Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance	La Présidente	
☛ Réseau OncArmor	Mme RUELLAN	
☛ ADEC Armor	Mme REY	
☛ Conseil de Surveillance des Etablissements Publics de Santé :		
☛ Centre hospitalier de Saint-Brieuc	Mme BRIAND	
☛ Centre hospitalier de Tréguier	Mme DISQUAY	
☛ Conseil de territoire		
☛ Armor (St-Brieuc Lannion Guingamp)	M. COLAS	M. GUYOMARD
☛ St Malo Dinan	M. BRUNET de COURSSOU	
☛ Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques	La Présidente	
☛ Commissions des usagers		
☛ Centre Hospitalier Yves Le Foll St-Brieuc		Mme BRIAND
☛ Clinique de la Cerisaie Trégueux	Mme RUELLAN	
☛ Centre Hospitalier de Tréguier		Mme DISQUAY
☛ Centre Hospitalier Spécialisé de Léhon		M. BRUNET de COURSSOU
☛ Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie	Mme LE ROC'H	Mme SIMIER
☛ Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage	Mme DONNET	
☛ Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux (PARADS)	Mme SIMIER	
☛ Conseil Local de sécurité et de prévention de la délinquance		
☛ Ville de Lamballe	Mme VILT	
☛ Ville de Dinan	Mme VILT	
☛ Itinérance	La Présidente	
☛ UNA - Fédération départementale des aides, des soins et des services aux domiciles	Mme UGUEN	

	Titulaires	Suppléants
🔥 Conseil Local de Santé Mentale de la Ville de St-Brieuc	La Présidente	
🔥 Commission Communale pour l'accessibilité Ville de St-Brieuc	Mme WATTELET	
🔥 Collectif MISACO - Mission d'accompagnement de collectif autour de la souffrance psychique et du suicide <ul style="list-style-type: none"> 👉 Pays de St Brieuc 👉 Pays de Dinan 	Mme SIMIER M. BRUNET de COURSSOU	
🔥 Commission de sélection – appel à projet places en Centres d'Accueil des demandeurs d'asile	Mme DISQUAY	
🔥 Commission de sélection d'appel à projet : Centres Provisoires d'Hébergement (CPH)	Mme SIMIER	
🔥 Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées – MDPH	Mme LE ROC'H	
🔥 ALMA 22 – Allo Maltraitance	Mme LE BRIS	
🔥 Association de gestion MAIA Dinan Armor	M. BRUNET de COURSSOU	Mme VILT
🔥 ASAD Argoat Service à domicile	Mme DISQUAY	

➤ **Dans le domaine de l'habitat**

	Titulaires	Suppléants
🔥 Guingamp Habitat	M. GOASDOUE	
🔥 Terres d'Armor Habitat	Mme DONNET	
🔥 Association des Organismes de l'Habitat	La Présidente	
🔥 Comité Directeur Fonds de Solidarité au Logement (FSL)	La Présidente	
🔥 Commission d'Attribution FSL depuis mars 2022	Mme UGUEN	Mme REY
🔥 Commission d'Amélioration de l'Habitat (Etat)	M. UGUEN	
🔥 Commission d'Amélioration de l'Habitat de l'Etat (territoires hors CIDERAL et St-Brieuc Armor Agglomération)	M. UGUEN	
🔥 Commission d'Amélioration de l'Habitat St-Brieuc Armor Agglomération	M. UGUEN	
🔥 Commission d'Amélioration de l'Habitat de l'Etat Territoire de la CODI	M. BRUNET de COURSSOU	M. de LORGERIL
🔥 Commission de Médiation DALO, Droit Au Logement Opposable	Mme SIMIER	
🔥 PDALHPD	M. UGUEN	
🔥 PDALHPD - Commission du Pôle départemental contre l'habitat indigne	M. UGUEN	
🔥 Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	Mme LE BRIS	
🔥 SOLIHA Côtes d'Armor	Mme LE BRIS	
🔥 Programme Local de l'Habitat St-Brieuc Armor Agglomération	M. UGUEN	
🔥 Programme Local de l'Habitat Dinan Agglomération	M. BRUNET de COURSSOU	
🔥 Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CAPEX)	M. UGUEN	
🔥 Conférence intercommunale du Logement – St-Brieuc Armor Agglomération	M. UGUEN	
🔥 Conférence intercommunale du Logement – Lannion Trégor Communauté	Mme LE GUEVELLO	
🔥 Conférence intercommunale du Logement – territoire de Dinan Agglomération	M. BRUNET de COURSSOU	M. LE HO

➤ **Dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement et des loisirs**

Titulaires

✦ Conseil Départemental de l'Education Nationale	Mme RUELLAN
✦ Jury de sélection des Diplômes du secteur funéraire	M. LE BORGNE M. LE GALLOU

➤ **Dans le domaine économique**

Titulaires

Suppléants

✦ Comité des Usagers des Administrations Fiscales	Mme UGUEN	
✦ Comité des Usagers des Administrations de l'Etat	Mme UGUEN	
✦ Comité local des Usagers de la sous-préfecture de Dinan	Mme VILT	
✦ Conseils de développement :		
✦ Saint-Brieuc Armor Agglomération	M. URVOY	
✦ Guingamp Paimpol Agglomération	M. GOASDOUE	
✦ Lamballe Terre et Mer	Mme LULA	
	depuis mai 2022	
✦ Comité Economique et Social Municipal de Saint-Brieuc	Mme DONNET	
✦ Commission de Surendettement	Mme UGUEN	
✦ Comité Local des Associations de Consommateurs	La Présidente	
✦ Commission Départementale de la Sécurité Routière	La Présidente	
✦ Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes	Mme UGUEN	
✦ Syndicat Départemental d'Energie	Mme UGUEN	
✦ Agence Locale de l'Energie (ALE)	La Présidente	
✦ Maison de l'Agriculture Bio (MAB)	Mme VIEL	
✦ Collège Départemental du fonds de développement de la vie associative	Mme DONNET	

➤ **A l'échelon régional**

Titulaires

Suppléants

✦ Union Régionale des Associations Familiales		
✦ Conseil d'Administration	La Présidente Mme DISQUAY Mme VILT Mme RUELLAN	
✦ Assemblée Générale	M. BRUNET de COURSSOU	
✦ Collège Régional pour les Fonds développement de la vie associative	Mme DONNET	
✦ Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement	M. UGUEN	
✦ Commission spécialisée de coordination des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées	M. UGUEN	
✦ Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA)		
✦ Commission permanente	Mme CARLUER	
✦ Commission spécialisée organisation des soins	Mme CARLUER	
✦ Commission spécialisée prévention	Mme CARLUER	
✦ France Assos Santé Bretagne	M. BRUNET de COURSSOU	Mme BRIAND
✦ UNA Bretagne - Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles	Mme UGUEN	

➤ Les mouvements familiaux

Mouvements à recrutement général

- ✦ **Associations Familiales Protestantes**
 A Ciel Ouvert : 11, rue Félix Le Dantec, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.62.12.75
 Unit'Aide : 2, allée des Bouvreuils 22300 Lannion ☎ 02 96 46 50 20
- ✦ **Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques (Fédération AFC)**
 Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.40.76
Associations AFC : du Trégor, Lantic, Pays de Dinan, Penguilly, Plestan, Ploufragan.
- ✦ **Fédération Départementale des Familles Rurales (Fédération FR)**
 Siège : 21, bd Clémenceau, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.33.00.94
Associations Familles Rurales : Erquy, Etables sur Mer, Goudelin, Hénon, Hillion, Landehen, Loudéac, Maroué - Lamballe - Noyal, Matignon, Merdrignac, Mur de Bretagne, Plémet, Plémy, Plouagat, Plouguenast, Plumaugat, Quessoy, Rostrenen, Saint-Aaron, Trieux, Yvignac.
- ✦ **La CSF 22 Confédération Syndicale des Familles**
 Siège : 9 rue de Robien 22000 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 07 68 22 42 67
Associations CSF : Agglomération Saint-Brieuc, Ploufragan

Mouvements à recrutement spécifique

- ✦ **Association Départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins des Côtes d'Armor (FAVEC 22)**
 Siège : 28, Bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.40.76
- ✦ **Adapei – Nouelles Côtes d'Armor**
 Siège : 6, rue Villiers de l'Isle-Adam, BP 40240, 22192 Plérin Cedex ☎ 02.96.62.66.77
- ✦ **ADMR, Association du service à Domicile (ADMR)**
 Siège : 2, rue Claude Bernard, CS 70207, 22192 Plérin Cedex ☎ 02.96.61.42.36
Associations ADMR : ADMR des Sources à la Baie, Penthièvre Arguenon, Merdrignac - Loudéac, Goëlo Argoat Trégor, Corlay Rostrenen.
- ✦ **Association des Parents d'Enfants Dyslexiques (APEDYS)**
 Siège : Collège J. Monnet, 3 rue du Belloir, 22250 Broons ☎ 07.69.27.90.45
- ✦ **APF France Handicap**
 Siège : 1, avenue du Chalutier sans pitié, 22190 Plérin ☎ 02.96.33.00.75
- ✦ **Enfance et Familles d'Adoption (EFA)**
 Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.40.76
- ✦ **Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales (Fédération MFR)**
 Siège : Le Moulin de Colvé, 22190 Plérin ☎ 02.96.33.44.60
Associations Maisons Familiales Rurales adhérentes : Loudéac, Plérin
- ✦ **Jonathan Pierres Vivantes**
 Siège : Mairie - Place du 11 novembre, 22170 Plélo ☎ 06 87 89 06 20
- ✦ **Union Nationale des Amis et Familles de personnes Malades et/ou handicapées Psychiques (UNAFAM)**
 Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.53.84
- ✦ **Vacances et Familles, l'accueil en plus**
 Siège : 30, rue de Brizeux, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.61.73.32

Mouvements
indépendants
ou non fédérés

- ✦ **Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor (AFICA)**
Siège: 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1
- ✦ **Association Familiale Lamballe**
Siège : 9, rue Capitaine Francis Noisel, 22400 Lamballe ☎ 02.96.31.30.99

Mouvements associés

- ✦ **AL ANON (Alcooliques Anonymes) Groupes familiaux**
Siège : Maison de quartier de la ville Bastard, Bd de la Manche, 22000 Saint-Brieuc
☎ 07 68 35 93 34
- ✦ **Association Alcool Assistance La Croix d'Or**
Siège : 12, rue de Brest, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.84.62.51
- ✦ **Association départementale des Familles d'Accueil et Assistants Maternels des Côtes d'Armor (ADFAAM 22)**
Siège administratif : 64/66 rue de Coëtquen, 22100 Dinan ☎ 02.96.39.70.38
- ✦ **Association départementale d'entraides des personnes accueillies en protection de l'Enfance - L'Hirondelle**
Siège : 20, Bd Carnot, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.78.33.55
- ✦ **Domicile Action Trégor**
Siège : 11 Boulevard Louis Guilloux, 22300 Lannion ☎ 02 96 37 00 79
- ✦ **Fédération des Malades et Handicapés (FMH)**
Siège : Centre Saint-Jouan, 12 rue Gustave Eiffel, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.94.07.73

➤ La conférence des mouvements

Les mouvements familiaux ont été sollicités et impliqués dans les préparations des Assemblées Générales de l'UDAF et de l'UNAF. Ils sont tenus informés de la politique familiale menée au plan national.

L'UDAF participe aux Assemblées Générales des mouvements familiaux.

Les associations ont bénéficié du reversement des 10 % du fonds spécial et du soutien de l'UDAF pour les dossiers de demandes de subventions sur le fonds régional de formation. Ils sont également accompagnés dans l'informatisation des listes électorales.

Les associations bénéficient gracieusement des équipements : salles de réunion, bureau de permanence, point internet, vidéoprojecteur, ordinateur portable, téléviseur, etc... Durant la période de crise sanitaire, l'accueil des associations familiales au sein de la Maison des familles n'a pas pu se faire.

De plus, le site internet de l'UDAF propose un espace dédié aux associations familiales pour valoriser leurs actions.



Les services

de l'



Udaf
Côtes-d'Armor



L'édito de la chef de service institution

La politique familiale à l'Udaf se veut être universelle, globale et ambitieuse. Elle s'adresse à toutes les familles dans leur diversité. Aussi, les actions menées dans le cadre du service Institution sont multiples et ont toutes pour objectif de répondre à la mission première de l'Udaf qui est de défendre et de représenter l'ensemble des familles ainsi que de les accompagner dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Spécialiste des questions familiales, notre Institution apparaît comme un partenaire privilégié pour développer des services utiles à l'ensemble des citoyens en étant en lien avec les évolutions de la société et les dispositifs sociaux et familiaux, avec la volonté de faire preuve d'adaptation et d'innovation.

L'attribution de 2 labels Point Conseil Budget en fin 2020 par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, suite à notre réponse à un appel à manifestation d'intérêt, est le signe de la reconnaissance du travail accompli. D'autant plus que le Département s'est associé pour nous soutenir et nous permettre d'étendre notre zone d'intervention et d'accroître notre ancrage territorial. Aussi, en 2021, nous avons mis en place des permanences de proximité dans 25 lieux sur l'ouest du département et construit de nouveaux partenariats en cours d'année, notamment avec la Maison d'Arrêt de St-Brieuc, pour intervenir dans le point d'accès au droit.

L'UDAF peut ainsi proposer une offre de services diversifiés mais complémentaires d'accompagnement des personnes dans la gestion de leur budget, de prévention des situations de surendettement et de soutien par un accompagnement personnalisé. Cette offre n'est possible que grâce au soutien de nos partenaires qui nous renouvellent chaque année leur confiance, par des conventions annuelles ou pluriannuelles, pour développer le microcrédit, l'accompagnement budgétaire, l'accompagnement social lié au logement...

Notre service œuvre au quotidien pour l'inclusion des personnes. Aussi, 2021 est également marquée par la reconnaissance de Famille gouvernante en qualité d'habitat inclusif par le Département, qui a retenu notre candidature pour l'attribution de l'aide à la vie partagée (AVP) au bénéfice des habitants du dispositif de St-Brieuc, suite à notre réponse à un appel à projet. Une belle reconnaissance issue de l'implication de chacun qui a abouti à la réalisation d'un projet de vie sociale et partagée ainsi qu'une charte du « vivre ensemble » construite communément avec les habitants, dans un objectif de valorisation, d'insertion et de développement de l'autonomie. C'est le fruit de 4 années d'expériences, du professionnalisme de la coordinatrice du dispositif qui veille à son bon fonctionnement en visitant 2 fois par semaine les habitants, mais aussi de la bienveillance des gouvernantes et du travail partenarial.

Toutes ces initiatives sont rendues possibles grâce à une équipe de professionnels motivés et qualifiés qui œuvrent chaque jour pour proposer aux personnes un accompagnement individuel et/ou collectif. Et je tiens tout particulièrement à les remercier pour leur investissement et leur expertise qui apportent une plus-value en matière d'accompagnement des personnes sur les thèmes du budget, de l'habitat, de l'inclusion mais aussi de la parentalité...

Il faut souligner également l'adaptabilité dont ont su faire preuve les conseillères en économie sociale et familiale (CESF) de l'Institution en assurant une continuité de services lors de la crise sanitaire, mais également lors de vacances de poste en raison des difficultés de recrutement, ou lors de la réorganisation du Pôle Institution en septembre 2021. En effet, l'objectif de cette nouvelle organisation était de permettre à chaque CESF d'intervenir sur l'ensemble des dispositifs budgétaires leur permettant de diversifier davantage leurs missions.

Toutes ces actions, et l'état d'esprit collectif dans lequel nous les menons, laissent entrevoir de belles perspectives pour 2022.

Séverine Ropers
Chef de service Institution

Le secrétariat de la Médaille de la Famille

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (Art D215-7) définit la médaille de la famille : « *une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la nation...* ».

L'UDAF en assure le secrétariat, instruit les dossiers de candidatures, procède aux enquêtes préalables (avec le soutien des présidents d'associations familiales et des représentants CCAS) et propose des avis à Monsieur Le Préfet.

Pour la promotion 2021, **1** médaille a été décernée.

Les Points Conseil Budget (PCB)

Suite à un appel à manifestation d'intérêt, l'UDAF 22 a été labellisée par l'Etat le 19 octobre 2020 « *Point Conseil Budget* » sur l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de Lannion Trégor Communauté (LTC) et les EPCI de Guingamp Paimpol Agglomération (GPA) et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB). Spécificité notable dans les Côtes d'Armor, ce dispositif bénéficie également du soutien du Département. Ce cofinancement a permis de renforcer la réponse PCB et d'assurer une couverture territoriale sur l'ensemble du département par une extension du périmètre d'intervention des PCB labellisés. Ainsi, l'UDAF a pu étendre sa zone d'intervention sur le nord de Saint-Brieuc Armor Agglomération et Leff Armor Communauté (LAC).



Les Points conseil budget offrent à toute personne qui le souhaite, des conseils et/ou un accompagnement sur des questions d'ordre budgétaire. Il s'agit d'aider les familles à améliorer la gestion de leur budget, à faire face à une situation financière difficile, voire à anticiper un changement de situation, familiale ou professionnelle, ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses. Des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés sont proposés lors de permanences. L'objectif est de prévenir et lutter contre le mal-endettement et de permettre aux personnes conseillées de se sentir moins seules face aux problèmes de budget.

Au total, l'UDAF assure 41 permanences par mois concernant 25 lieux (mairies, Espaces France Services, Maison d'Arrêt...) favorisant une proximité auprès des publics.

L'UDAF travaille en partenariat avec la Fédération Familles Rurales, deuxième opérateur PCB sur le département : des outils de communication communs (communiqué de presse, flyer, support de présentation...), des interventions communes, des échanges de pratiques, des outils de suivi, des orientations...

Différentes actions de communication et interventions ont ainsi été réalisées pour faire connaître les Points Conseil Budget : Conférences de presse à Pordic, Plédran, Binic / Etables sur Mer..., interventions auprès de la DDETS, les assistants sociaux de la CAF de St-Brieuc, les étudiants CESF du Lycée Kerraoul de Paimpol, la Maison du Département de St-Brieuc, Rostrenen..., des interviews à la radio (Cob Fm, RCF, Radio Activ'...), auprès du journal Le Griffon, à la télévision sur France 3...

Un bilan positif à 6 mois a été présenté le 23 septembre 2021 lors du Comité Départemental sur les Points Conseil Budget co-présidé par le Préfet des Côtes d'Armor et la Vice-présidente du Conseil Départemental déléguée à l'Insertion, à l'Économie sociale et solidaire, et à l'Égalité femmes-hommes, en présence de partenaires.

L'UDAF a organisé en novembre et décembre trois formations pour les professionnels intervenant dans les PCB avec la Banque de France, Finances et Pédagogie et l'ADAC.

L'UDAF est présente aux réunions nationales du réseau UNAF et a participé au webinaire du 23 septembre 2021.

Quelques chiffres au 31/12/2021 :

- ✦ 1,3 Equivalents Temps Plein de CESF répartis sur 3 personnes et 0,04 ETP de secrétariat.
- ✦ 25 lieux de permanences
- ✦ 41 permanences par mois
- ✦ 137 premiers contacts dans le cadre d'une première information au cours de l'année (présentiel ou téléphonique) : 48 GPA/CCKB /LAC et 89 sur LTC/SBAA nord.
- ✦ 133 entretiens réalisés (56 GPA/CCKB /LAC et 77 sur LTC/SBAA nord) concernant 84 personnes.
- ✦ 30 accompagnements réalisés (ayant eu au moins 2 rendez-vous).

Le Point Info Famille (PIF)

Le Point Info Famille accueille du lundi au vendredi (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h), informe les familles sur leurs droits et démarches administratives et les oriente vers les organismes et opérateurs adaptés.

Le PIF bénéficie d'un espace dédié avec une documentation actualisée, consultable de façon autonome ou accompagnée. Il permet aux familles de prendre des décisions éclairées et d'être autonomes dans tous les domaines de la vie quotidienne. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, le PIF permet de les renseigner de visu grâce à l'outil « skype ». Le personnel en charge de l'accueil participe régulièrement à des formations.



L'UDAF répond également aux sollicitations des partenaires pour des interventions collectives ou la participation à des manifestations sur l'accès aux droits. Aussi, elle a tenu un stand au Forum d'accès au droit organisé par le CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit) le 18 septembre 2021 à Dinan.

Le microcrédit personnel

L'UDAF propose en 2021 le microcrédit en partenariat avec la Caisse des Dépôts, le Conseil Départemental, Parcours Confiance Bretagne-Pays de Loire, le Point Passerelle du Crédit Agricole et l'Institut Micro Finance Créa-sol.

Les familles exclues du système bancaire traditionnel peuvent ainsi avoir accès à des crédits de faibles montants (300 € à 3000 €, remboursables sur 36 mois maximum, à taux réduit). L'objectif est de les aider à retrouver une situation financière stable et équilibrée, de favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle, grâce à un accompagnement personnalisé. Les demandes peuvent concerner l'emploi/la mobilité, l'accès au logement, les équipements ménagers de 1ère nécessité, les accidents de la vie...

L'UDAF est reconnue par la Caisse des Dépôts et Consignations « plateforme microcrédit personnel ». La convention de partenariat entre l'UDAF et la Caisse des Dépôts a été renouvelée en 2021. L'objectif est de développer le maillage territorial, de favoriser la proximité entre le demandeur et la structure d'accompagnement, de formaliser et de développer des partenariats à travers la signature de conventions avec des organismes prescripteurs.

Les demandes de microcrédit

266 demandes sont enregistrées et concernent l'emploi et la mobilité à **90 %**. Si les conditions générales d'éligibilité sont réunies, le demandeur remplit un dossier. En 2021, sur 266 demandes, 84 dossiers ont été retournés à l'UDAF et 6 sur des demandes 2020, soit 90 dossiers reçus.

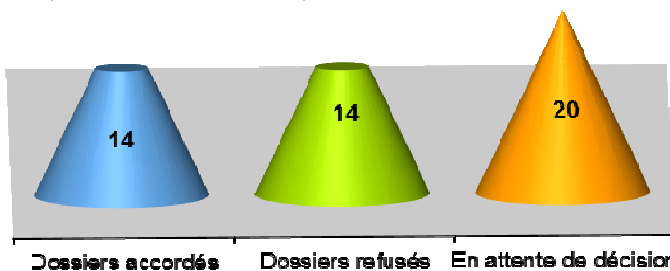
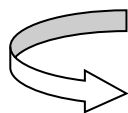
Au regard de l'analyse effectuée par le conseiller.ère en économie sociale et familiale à la réception des documents, un rendez-vous est fixé pour étudier la demande, élaborer le budget, les capacités de remboursement et ainsi déterminer si le microcrédit est une réponse adaptée. Ce travail aboutit à la rédaction d'un rapport sur lequel s'appuie l'organisme bancaire dans sa prise de décision. Lorsque les demandeurs ne sont pas éligibles au dispositif, ils bénéficient d'une écoute et d'une orientation vers les structures susceptibles de répondre au mieux à leur demande.

L'instruction et la présentation des dossiers aux partenaires bancaires

Les dossiers sont étudiés en commission interne à l'UDAF afin d'émettre un avis consultatif sur les dossiers. Ils sont ensuite transmis au partenaire bancaire concerné pour décision.

Au 31/12/2021 : **77** dossiers instruits dont **48** transmis aux partenaires bancaires pour décision.

**48 dossiers présentés
aux partenaires bancaires**



Lorsque la décision est favorable, le prêt est débloqué, après signature de l'offre par le bénéficiaire. Il signe également un contrat d'accompagnement avec l'UDAF qui précise les engagements réciproques des parties.

Les crédits réalisés

En 2021, il y a **10** crédits dont les fonds ont été débloqués et 3 en attente de décaissement. Ils concernent l'emploi et la mobilité. Le montant moyen des prêts s'élève à 2 858 € et la durée moyenne à 38 mois.

L'accompagnement

Il fait partie intégrante du microcrédit. Il commence dès l'instruction de la demande et se prolonge toute la durée de remboursement. Le conseiller travaille également en coordination avec les travailleurs sociaux, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs...

Les relations partenariales

En 2021, l'UDAF a participé :

- ✦ à la conférence de presse du Point Passerelle du Crédit Agricole le 24 septembre 2021 à Ploufragan.
- ✦ à une visioconférence avec Créa-Sol, le 10 novembre 2021, pour former les nouveaux professionnels de l'UDAF sur l'utilisation des outils d'instruction d'une demande.
- ✦ à une rencontre, le 25 novembre 2021 avec le Crédit Mutuel de Bretagne, pour la construction d'un nouveau partenariat bancaire dans le cadre du microcrédit (convention signée en 2022).

Les accompagnements budgétaires et sociaux liés au logement

L'UDAF intervient pour des missions d'accompagnements dans le cadre de conventions avec différents organismes :

- ✦ **la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor** pour proposer aux familles allocataires en situation de vulnérabilité un soutien en gestion budgétaire lors des événements qui interrompent le cours normal de la vie familiale. En 2021, **10** accompagnements budgétaires ont été contractualisés et **8** familles ont été accompagnées sur des contrats signés en 2020, concernant en tout **16** familles (dont 2 renouvellements).
- ✦ **le MINEFI (Ministère de l'économie et des finances)** pour des interventions d'accompagnement budgétaire auprès de ses agents : **3** familles accompagnées 2021.
- ✦ **Bâtiments et Styles de Bretagne** pour des accompagnements budgétaires au profit de ses locataires : **2** familles.
- ✦ **Action Logement** pour des actions auprès des salariés en difficultés : **64** missions d'accompagnements ont été réalisés en 2021 auprès de **37** personnes, soit **26** diagnostics complémentaires (bilans de la situation des personnes), **22** accompagnements budgétaires (dont deux renouvellements) et **16** accompagnements sociaux liés au logement - ASLL (dont deux renouvellements).
 - Soit au total **58 familles accompagnées sur l'année 2021.**

➤ **Les caractéristiques des dispositifs**

- ✦ Une action visant à proposer un soutien à des familles qui ne sont plus en capacité de faire face à leurs charges alors que leurs ressources devraient le leur permettre.
- ✦ Une action préventive, personnalisée basée sur le volontariat des familles et temporaire.
- ✦ Un contrat d'accompagnement conclu entre la famille, l'UDAF et le partenaire visant à soutenir la famille dans l'élaboration du budget mensuel, repérer les difficultés entraînant un déséquilibre budgétaire, permettre l'accès aux droits, l'accompagner dans ses démarches administratives, la conseiller pendant cette période en proposant également si nécessaire des orientations vers des services et/ou partenaires. Dans le cadre de l'ASLL, s'ajoutent les objectifs suivants : évaluer les besoins en termes de logement, soutenir la famille dans ses démarches de recherche, d'accès et de maintien au logement...
- ✦ Des rendez-vous chaque mois entre la conseillère et la famille, le plus souvent au domicile ainsi que des échanges réguliers avec les partenaires.

L'observatoire départemental de la famille

L'UDAF dispose, depuis 1999, d'un observatoire départemental des familles afin de recueillir des informations précises et objectives sur les réalités quotidiennes des familles tant en terme de pratiques qu'en terme de ressentis et d'opinions. Par le biais d'enquêtes, il permet de mieux comprendre certaines situations et donc de faire des propositions au plus près des besoins des familles.

L'UDAF a élaboré une nouvelle enquête portant sur « *l'impact de la crise sanitaire auprès des parents et de leurs enfants* ». Un partenariat a été établi avec la CAF 22, sous la forme d'une convention, pour constituer l'échantillonnage et procéder à la diffusion par mail et sms du questionnaire auprès de 6 000 parents allocataires ayant au moins un enfant de moins de 18 ans.

Le droit au logement opposable (DALO)

Le droit au logement opposable, garanti par l'Etat, a été institué par la loi du 5 mars 2007, dite loi « DALO ». Il permet, depuis 2008, dans les conditions prévues par la loi, à ceux qui ne peuvent accéder à un logement décent et indépendant par leurs propres moyens, d'effectuer un recours amiable devant une commission de médiation. Elle est chargée de se prononcer sur le caractère prioritaire des demandes de logement et d'hébergement.

L'UDAF est agréée pour porter assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable. Elle est membre de la commission DALO.

Les professionnels de la politique familiale peuvent recevoir les familles au sein du PIF afin de : les informer sur la loi DALO (Droit au logement opposable), faire valoir les droits des familles, les accompagner dans leurs démarches et la constitution de leurs dossiers, les assister tout au long du recours, et les accompagner si nécessaire dans un recours contentieux.

Famille Gouvernante

Le dispositif Famille gouvernante existe sur le département depuis 4 ans, coordonné par l'UDAF et mobilisant des partenaires dont la Fondation St-Jean de Dieu, Bâtiments et Styles de Bretagne (BSB) et la Fédération ADMR en qualité de partenaires opérationnels. Il propose à des personnes isolées cumulant handicap psychique et / ou pathologie, qui ne peuvent vivre seules de façon autonome et ne relevant plus d'une hospitalisation, de recréer une cellule à dimension familiale à travers la colocation dans une unité d'habitation.

➤ Les personnes accueillies dans les logements



5 personnes sont accueillies dans 2 appartements sous-loués par l'UDAF, elle-même locataire du bailleur social BSB : un T3 au rez-de-chaussée et un T4 au 1^{er} étage. Ces appartements sont situés dans une résidence à St-Brieuc, à proximité du centre-ville et de toutes commodités. Des parties communes, aménagées par l'UDAF, sont utilisées sur les deux appartements pour la prise des repas, les activités, l'entretien du linge...

➤ Le fonctionnement du dispositif

- ✦ 3 gouvernantes employées par l'ADMR se relaient. Elles interviennent tous les jours (1h par jour et par personne) pour stimuler les habitants dans les tâches du quotidien.
- ✦ Un planning hebdomadaire est élaboré pour la préparation des repas, l'accompagnement aux courses, la lessive...
- ✦ Les repas du midi et du soir sont pris en commun ; la préparation se fait par les locataires à tour de rôle, avec l'aide d'une gouvernante. Le choix des menus se fait en concertation. Les anniversaires sont célébrés et les fêtes de fin d'année permettent de profiter de menus plus élaborés en faisant plaisir à chacun.

- ✦ Une coordonnatrice, conseillère en économie sociale et familiale à l'UDAF (à temps partiel), accompagne les colocataires dans leurs projets et est l'interlocutrice des différents partenaires.
- ✦ Une équipe soignante de l'antenne Saint-Benoît Menni de la Fondation Saint-Jean de Dieu à Saint-Brieuc assure le suivi médical des personnes selon leurs besoins.
- ✦ Un cabinet d'infirmiers libéraux intervient trois fois par jour pour la prise des traitements.
- ✦ Travailleurs sociaux, services mandataires, services d'accompagnement à la vie sociale, associations ludiques et culturelles sont également associés en fonction des besoins exprimés ou repérés par et pour les habitants.

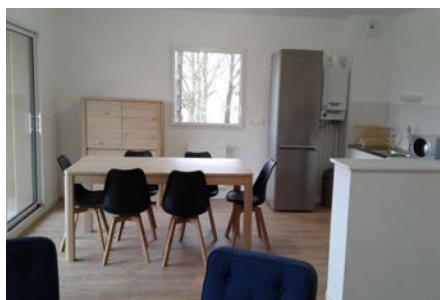
➤ **Les actions réalisées en 2021**

- ✦ L'UDAF a présenté le dispositif aux professionnels du SAVS ADAPEI-Les Nouelles de St-Brieuc le 18 janvier 2021 et du SAVS/SAMSAH de la Fondation Bon Sauveur à Paimpol le 10 mars 2021.
- ✦ Plusieurs réunions de coordination avec les gouvernantes ont été organisées sur l'année (une par trimestre).
- ✦ Des réunions des colocataires ont eu lieu régulièrement afin de favoriser l'expression de chacun.
- ✦ Deux analyses de pratiques animées par un cadre de santé de la Fondation St-Jean de Dieu ont été proposées.
- ✦ Une rencontre en visioconférence entre les directions de l'UDAF, l'ADMR et la Fondation St-Jean de Dieu s'est déroulée le 31 mai 2021 pour échanger sur les modalités d'intervention de chacun.
- ✦ Un comité de suivi réunissant les partenaires opérationnels s'est tenu le 1^{er} juillet 2021 pour échanger sur la situation des habitants.
- ✦ L'UDAF a organisé deux rencontres avec les équipes de jour du Centre St-Benoît Menni les 11 février et 17 juin 2021.
- ✦ Le dispositif doit permettre l'accompagnement des locataires vers l'extérieur, l'intégration dans la cité... Aussi, des activités choisies par les habitants ont été réalisées en extérieur (pique-nique, sorties culturelles, cinéma, jardin partagé avec l'association Vert le Jardin, activités avec l'association du sport adapté...) et au sein du dispositif (jeux de société, cours de sophrologie, accompagnement par un coach sportif, ateliers créatifs...).
- ✦ Une rencontre avec les habitants et le co-président du comité de quartier de Robien s'est déroulée sur le collectif afin de leur présenter les activités proposées par l'association.
- ✦ L'UDAF a équipé les habitants d'une tablette numérique afin de faciliter leurs démarches et leur permettre de faire des recherches en ligne. Une boîte mail dédiée au dispositif a été créée.
- ✦ L'UDAF poursuit le travail avec ses partenaires sur un 2^{ème} projet qui prévoit la construction de 6 studios, avec une salle commune. BSB, propriétaire du terrain situé à St-Brieuc, assure la maîtrise d'ouvrage. La livraison des logements est prévue fin 2023.
- ✦ L'UDAF est membre du « *comité de développement habitat inclusif* » piloté par l'UNAF et a participé à un webinaire le 22 septembre 2021 et une rencontre le 25 novembre 2021 à Rennes sur le projet de vie sociale et partagée.

L'UDAF a déposé auprès du Département, en novembre 2021, un dossier de demande d'aide à la vie partagée (AVP) pour les habitants du dispositif afin de développer la coordination et l'animation d'activités. Un projet de vie sociale et partagée a été co-construit avec les colocataires ainsi qu'une charte du « vivre ensemble ». Une convention entre le Département et l'UDAF a été signée fin décembre 2021 concernant la mobilisation de l'AVP au bénéfice des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif.

➤ **Les perspectives**

L'UDAF va poursuivre le travail avec ses partenaires sur un 2^{ème} projet qui prévoit la construction de 6 studios, avec une salle commune. BSB, propriétaire du terrain situé à St-Brieuc, assure la maîtrise d'ouvrage. La livraison des logements, prévue courant 2021, a été reculée à fin 2023.





L'édito de la chef de service pôle ressources et actions

Comme les autres services de l'UDAF 22, le service MASP aura été marqué par des difficultés de recrutement, mais également par le renouvellement du marché MASP.

L'UDAF 22 constate une pénurie de Conseillers.ères en Economie Sociale et Familiale (CESF). Ce travailleur social qualifié intervient auprès des personnes en situation de précarité, ayant des difficultés financières, connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement... Son action s'inscrit dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation, santé, prévention des risques de maltraitance ou d'abus de faiblesse, etc. Son intervention vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par la personne suivie en vue de retrouver une autonomie dans sa gestion administrative et budgétaire. Quelle satisfaction lorsque la personne retrouve ses capacités à gérer seule sa situation budgétaire et administrative ! Quel beau métier !

La crise sanitaire a renforcé la reconnaissance que les personnes suivies portent à ceux qui les accompagnent au quotidien. En effet, les CESF sont restées très mobilisées et ont adapté leur accompagnement pendant cette période de pandémie afin d'assurer la continuité de service. Je remercie vivement l'équipe pour son investissement au quotidien auprès des personnes suivies.

Par ailleurs, le Conseil Départemental a exprimé, de nouveau, sa reconnaissance envers MASP ARMOR, en renouvelant la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé aux trois associations, l'Association Costarmoricaine d'Accompagnement et de Protection, l'Association de Protection des Majeurs 22 et l'Union Départementale des Associations Familiales 22, suite à une procédure de marché public.

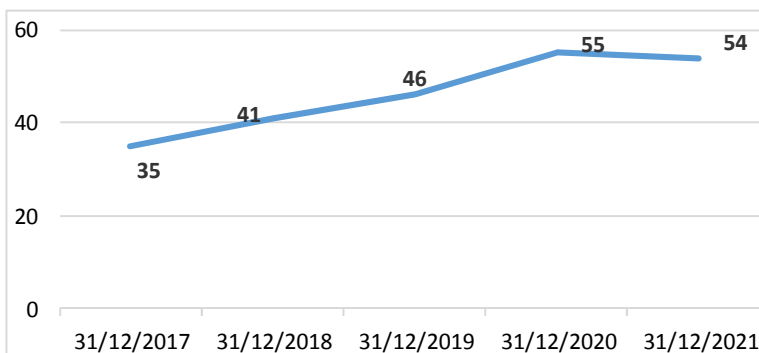
Karine LE CARDINAL
Chef de service pôle ressources
et actions

La mesure d'accompagnement social personnalisé

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) est régie par les articles L 271-1 à 8 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources peut bénéficier d'une mesure d'accompagnement social personnalisé qui comporte une aide à la gestion de ses prestations sociales et un accompagnement social individualisé. Elle prend la forme d'un contrat conclu entre l'intéressé et le Département et repose sur des engagements réciproques. Le contrat prévoit des actions en faveur notamment de l'insertion sociale et tend à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations sociales.

Les MASP sont mises en œuvre par les services sociaux des départements. Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a fait le choix de lancer une procédure de commande publique pour l'exercice de ces mesures. Ainsi, le groupement MASP ARMOR, constitué de trois associations, l'ACAP, l'APM 22 et l'UDAF 22, a été renouvelé dans cette mission pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021. L'UDAF, en sa qualité de prestataire de MASP ARMOR, assure la gestion comptable du dispositif. 2021, fut la fin de ce marché et le lancement d'une nouvelle consultation par le conseil Départemental. Le groupement MASP ARMOR a tout naturellement répondu à ce nouveau marché et sa candidature a été retenue.

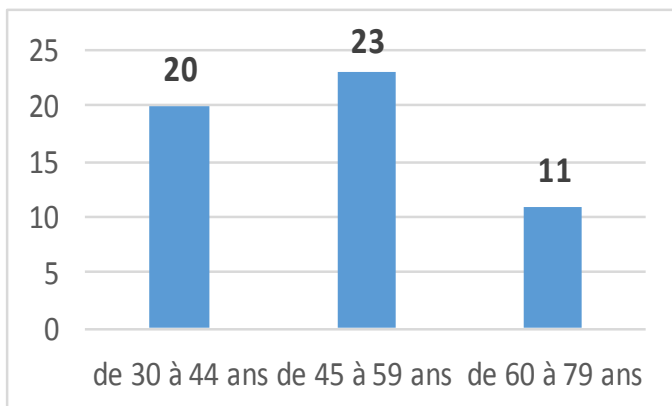
➤ Evolution du service MASP de l'UDAF sur les cinq dernières années



Au 31 décembre 2021, on compte **54** mesures. La courbe met en évidence une stabilité au niveau du nombre de mesures entre 2020 et 2021, après une augmentation de 20% en 2020.

➤ Typologie des personnes suivies au 31 décembre 2021

Age des bénéficiaires



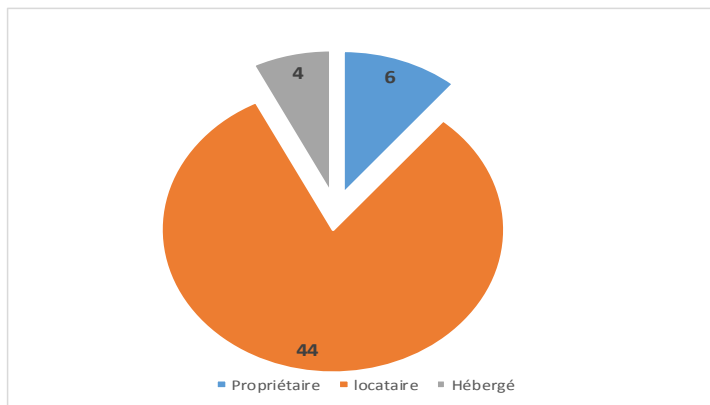
55% sont des femmes

43% des bénéficiaires ont entre 45 à 59 ans

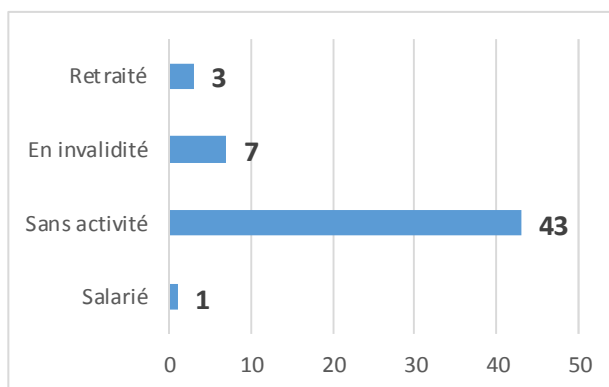
93% des personnes sont seules

7% vivent en couple (4 ménages)

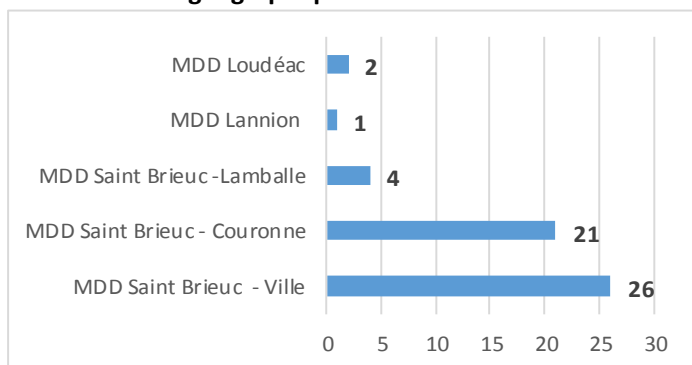
Situation des bénéficiaires au regard du logement



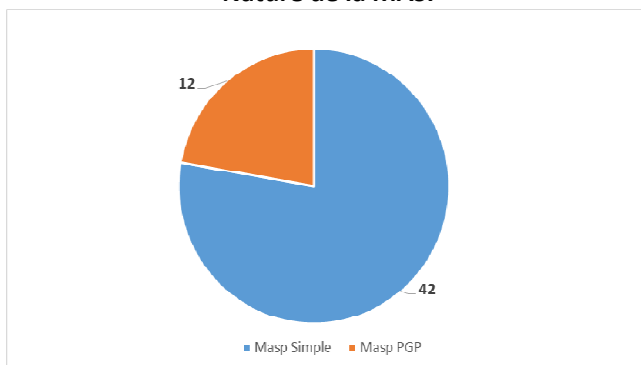
Situation professionnelle des bénéficiaires



Zone géographique des bénéficiaires



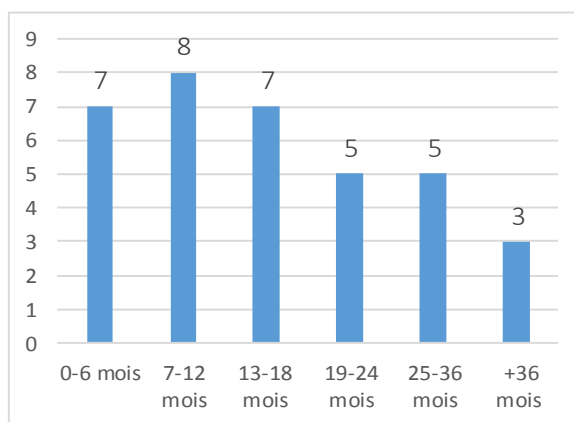
Nature de la MASP



Fins de contrats

- 35** mesures ont pris fin en 2021.
- 13** orientations vers des mesures de protection
- 10** retours à autonomie
- 7** arrêts sans retour à autonomie
- 3** refus de signature
- 2** décès

Durée des mesures



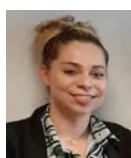


L'édito de la chef de service mandataire à la protection des majeurs

2021 a été une année forte, la COVID, toujours présente, nous a obligés à poursuivre nos accompagnements auprès des majeurs protégés dans des conditions difficiles mais avec toujours pour objectif la qualité du service rendu. Les collaborateurs, mandataires, secrétaires, agents d'accueil, de la GED, comptables et cadres n'ont pas ménagé leurs efforts et ont montré leurs capacités d'adaptation et leurs motivations.

2021, c'est aussi une forte activité, une augmentation des mesures de 5 % par rapport à 2020. Un flux de mesures particulièrement conséquent puisque notre service a été désigné pour exercer 260 nouvelles mesures. Nous en avons clôturé 178, soit un delta de 82 mesures pour l'année 2021. La chef de service est épaulée par deux responsables d'unité et une cadre informatique et comptable.

Estelle LE CABEC
Responsable
d'unité



K. FEUCHER
Cadre informatique
et comptable



Pierre MALIGON
Responsable
d'unité



L'ensemble des collaborateurs, malgré un contexte difficile, a fait preuve là encore, de compétences. Je ne peux que les remercier pour l'investissement dont ils ont fait preuve et leur disponibilité.

L'évolution de notre pôle ouverture comptant désormais 4 mandataires judiciaires à la protection des majeurs en fin d'année 2021 assistés de secrétaires et de comptables est, semble-t-il, appréciée par les Tribunaux qui ont fortement désigné l'UDAF 22 pour la prise en charge de nouvelles mesures de protection tout au long de l'année 2021.

2021, c'est aussi la restructuration :

- Des secteurs géographiques d'intervention pour l'ensemble des mandataires judiciaires. Ce ne fut pas une période facile mais cette refonte était nécessaire afin de permettre davantage de cohérence dans les secteurs, de diminuer le nombre de dossiers par mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de mieux se retrouver dans cette nouvelle organisation.
- Des références des comptables intervenant sur la comptabilité tutélaire qui dorénavant ont intégré les unités de travail.

2021, c'est aussi la possibilité d'avoir pu recruter de nouvelles secrétaires. Elles assistent et épaulent aujourd'hui deux mandataires contre trois auparavant. C'est une assistance précieuse pour les mandataires, une nouvelle façon de travailler dans une étroite collaboration.

La création d'un nouveau poste de mandataire a aussi permis de diminuer la charge du nombre de mesures suivies par chacun.

Des difficultés, certes, nous en avons, mais soulignons aussi les belles avancées de l'organisation de notre service.

Je ne peux clore sans évoquer les difficultés que nous avons connues au cours de cette année en termes de recrutement.

La protection juridique des majeurs est une aventure passionnante mais force est de constater qu'elle ne séduit plus autant.

Le manque de reconnaissance des métiers, la lourde responsabilité, la charge de travail sont autant de facteurs qui participent à cette situation et fragilisent nos accompagnements et nos organisations.

Nathalie ADDED
Chef de Service mandataire judiciaire
à la protection des majeurs

Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs

➤ L'activité du service

Les mesures financées dans le cadre de la dotation globale de financement (DGF)

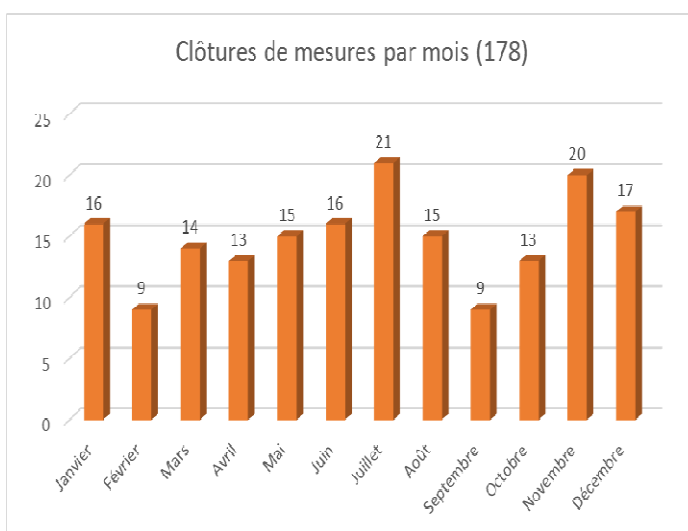
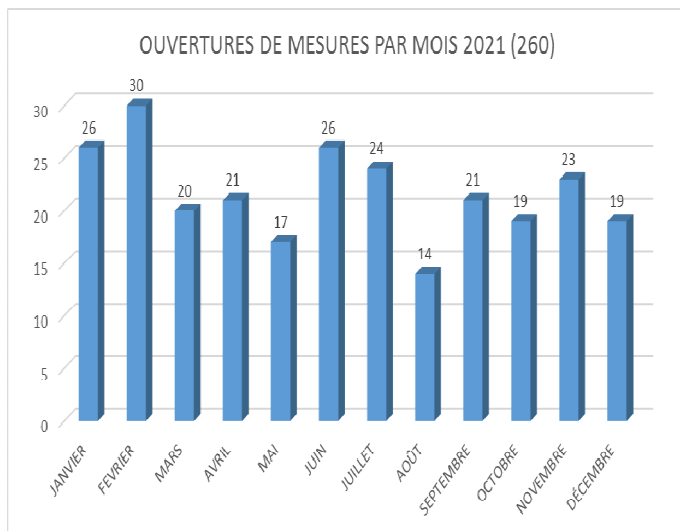
Au 31 décembre 2021, le service exerce **1 691** mesures de protection :

- 🔪 559 tutelles,
- 🔪 1 093 curatelles,
- 🔪 35 sauvegardes de justice,
- 🔪 4 MAJ.

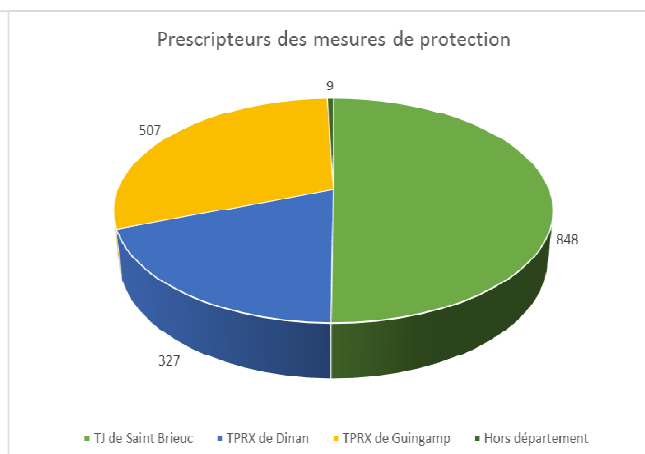
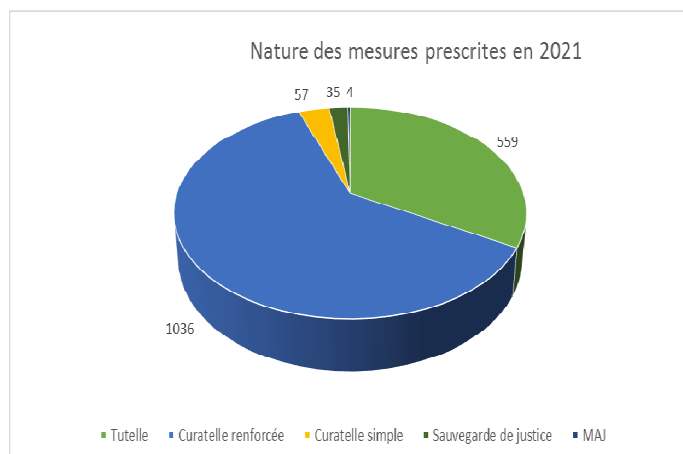
Le service a connu une augmentation d'activité de **5,1%** puisqu'il enregistre **82** mesures nettes par rapport à l'année 2020.

Les flux des mesures demeurent significatifs puisque nous comptabilisons **260** mesures entrées et **178** dossiers clos qui se répartissent comme suit :

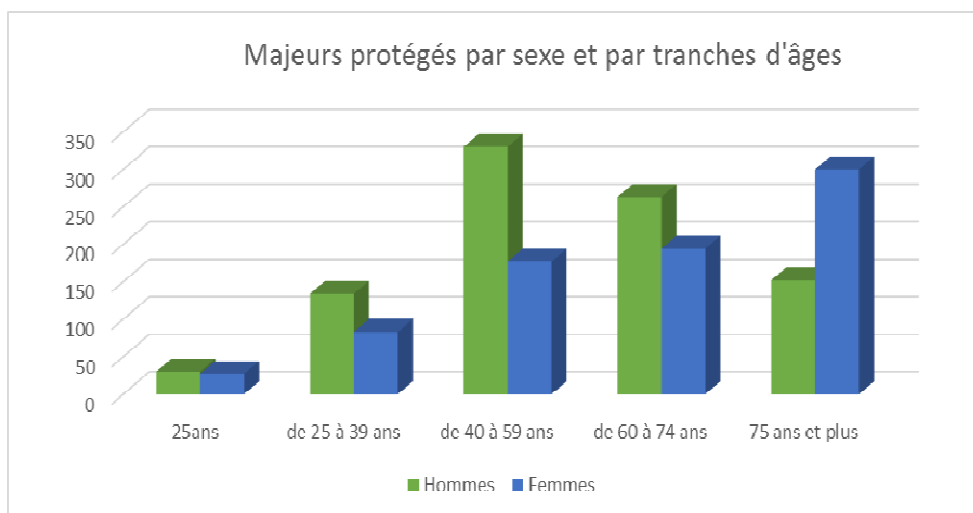
- 🔪 7% de mainlevées,
- 🔪 18% de transferts,
- 🔪 69 % de décès,
- 🔪 4 % de caducité et de non-lieu,
- 🔪 2% fins de mission.



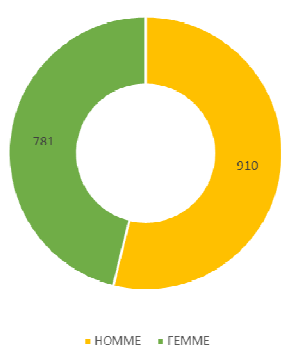
Répartition des mesures en 2021



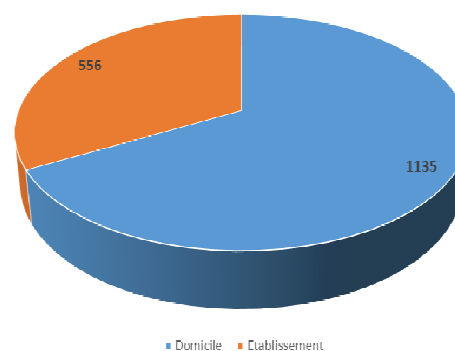
Majeurs protégés par sexe et par tranches d'âges



Répartition des majeurs par sexe



Lieux de vie des majeurs protégés



Autres mesures

Au 31 décembre 2021, le service exerce **52** autres mesures :

- 🔪 51 mesures ad'hoc (9 tutelles, 23 curatelles et 19 administrateurs ad'hoc),
- 🔪 1 mandat de gestion.

Nous dénombrons **21** mesures entrées et **26** dossiers clos.

Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs est soutenu au quotidien par des pôles de compétences : comptabilité, GED/frais médicaux, juridique et pôle ouverture venant renforcer la prise en charge des mandats confiés.

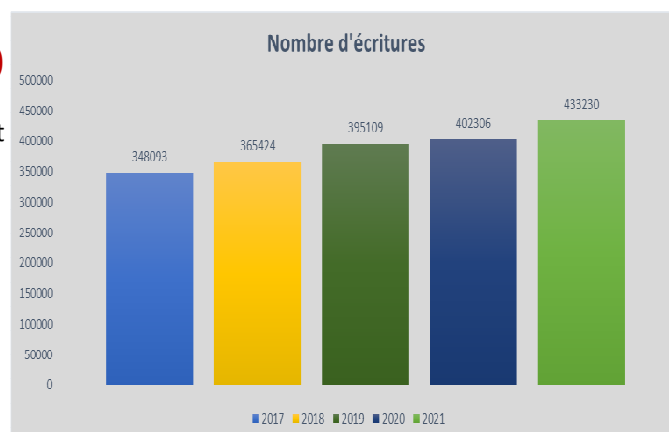
Le pôle comptabilité

Il assure la gestion des comptes des majeurs protégés.

En 2021, le pôle comptabilité a enregistré **433 230** écritures comptables contre **402 306** en 2020, soit une augmentation de **7,69 %**.

Le montant des flux s'élève à environ **98** millions d'euros.

7 779 comptes sont gérés par le service représentant un avoir global de plus de 63 millions d'euros.



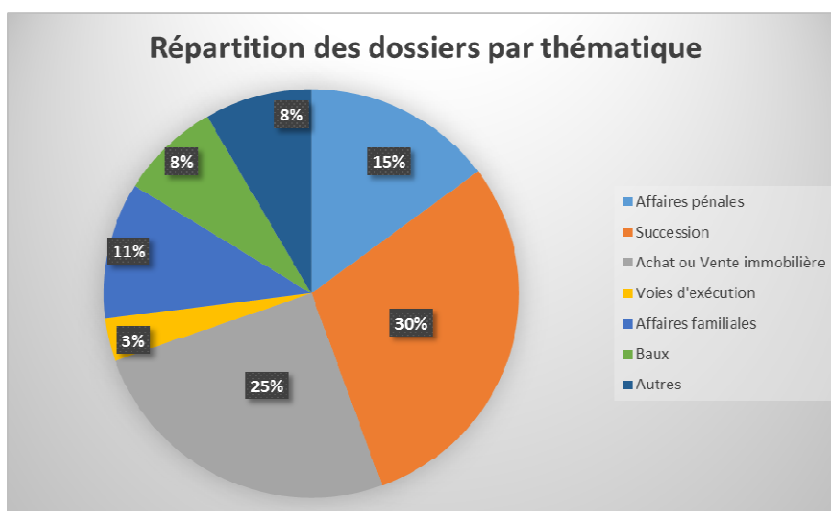
Le pôle juridique

Il assure la gestion des dossiers juridiques.

Depuis octobre 2015, l'UDAF des Côtes d'Armor s'est dotée d'un pôle juridique dont l'activité vise à :

- Assurer le suivi du volet juridique des dossiers suivis dans le cadre du service MJPM,
- Exercer les mandats ad'hoc et liquidations dans le cadre de procédures de rétablissement personnel confiés à l'UDAF,
- Réaliser les enquêtes sociales confiées à l'UDAF,
- Soutenir et apporter une expertise aux services de l'UDAF sur toute question d'ordre juridique.

Il est composé de deux assistants juridiques à temps plein et d'une secrétaire.



Evaluations internes et externes

L'évaluation du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs est une obligation légale. La réalisation de ces évaluations internes et externes est primordiale, elle conditionne le renouvellement de l'agrément du service, fixé en juin 2025.

Pour rappel, nous avons obtenu l'agrément du service MJPM en juin 2010, déposé le premier rapport d'évaluation interne en juin 2015 auquel était annexé un plan d'actions sur cinq ans. Au cours du premier semestre 2020, l'UDAF a procédé, à la mise en œuvre de la deuxième évaluation interne de son Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs. Un rapport a formalisé les résultats de celle-ci et déterminé des actions à mener sur cinq ans. Ce dernier a été remis à l'autorité de tarification, le 30 juin 2020, ainsi qu'aux juges des contentieux de la protection du département. Cette deuxième évaluation interne a été menée de concert avec la réécriture du projet de service du Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs. Tous deux ont été présentés à l'assemblée générale de l'UDAF du 24 septembre 2020.

Cette évaluation a permis la définition d'un nouveau plan d'actions se déclinant en cinq axes principaux :

- Une meilleure intégration de la connaissance des publics suivis dans les prises en charge,
- Un renforcement de la sécurisation des prises en charge,
- Une valorisation des droits des usagers dans les définitions des interventions,
- Une consolidation à poursuivre dans les organisations internes,
- Le développement des partenariats professionnels et relationnels.

Ce plan d'actions a donné lieu à la formalisation de dix fiches actions, pour lesquelles un pilote a été désigné.

Force est de constater qu'en septembre 2021, les premiers objectifs définis dans le plan d'actions n'étaient pas atteints pour des raisons de méthodes, d'organisation et de crise sanitaire. Aussi, des ajustements ont été redéfinis : la priorité étant donnée sur le retoilage du cahier des procédures avec la création de nouvelles procédures (fin mars 2022) et l'élaboration d'une enquête de satisfaction auprès des personnes protégées sur le pôle ouverture. Cette enquête a été lancée en décembre 2021 et est en cours d'analyse. Le taux de réponse s'établit à 42%.

Depuis septembre 2020, la Haute Autorité de Santé (HAS) a entamé l'élaboration d'un nouveau dispositif d'évaluation des Etablissements et Services Sociaux et Médico- Sociaux (ESSMS). L'objectif est de valoriser les démarches mises en œuvre par les ESSMS pour améliorer le parcours de vie et de soins des personnes accompagnées. Ce qui change, concrètement, en 2022 :

- Un référentiel unique ;
- De nouvelles méthodes d'évaluation ;
- Une fusion de l'évaluation interne et externe.

Le nouveau référentiel HAS, fondé sur une approche globale de la personne, portera 4 valeurs fondamentales intimement liées à la qualité des pratiques d'accompagnement :

- Le pouvoir d'agir de la personne ;
- Le respect des droits fondamentaux ;
- L'approche inclusive des accompagnements ;
- La réflexion éthique des professionnels.

Il sera structuré autour de 3 axes :

- La personne ;
- Les professionnels ;
- L'établissement et service social et médico-social (ESSMS).

L'information et le soutien aux tuteurs familiaux

Le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux est assuré par les trois associations exerçant des mesures de protection sur le département, l'ACAP, l'APM 22 et l'UDAF.

➤ **L'accueil physique**

- ✦ Des permanences sont réalisées à tour de rôle par les trois associations. Elles se tiennent chaque semaine à Saint-Brieuc, Dinan et Lannion ; deux fois par mois à Guingamp, Loudéac, Paimpol et Lamballe. Une permanence supplémentaire a lieu un samedi matin par mois sur Saint-Brieuc.
- ✦ En 2021, en raison de la crise sanitaire, les permanences physiques ont été suspendues et ont été reprises en septembre 2021.
- ✦ En 2021, l'intervenante de l'UDAF a reçu **17** personnes.
- ✦ La demande d'information a porté autant sur des demandes pour la mise en place d'une mesure de protection que sur l'exercice de la mesure déjà prononcée.

➤ **L'accueil téléphonique**

- ✦ Habituellement, les permanences ont lieu une demi-journée par semaine. En 2021, **29** personnes ont pu bénéficier de ce service rendu par l'UDAF.
- ✦ Les personnes sollicitant le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux sont principalement orientées par les tribunaux judiciaires et de proximité.

➤ **Les réunions publiques d'information**

- ✦ **2** réunions publiques ont pu être organisées, elles ont réuni **14** personnes à Saint-Brieuc **5** personnes à Loudéac.
- ✦ Le nouveau dispositif d'habilitation familiale suscite un intérêt des familles et soulève de nombreuses interrogations.
- ✦ A chaque réunion publique, une documentation et des outils sont mis à disposition.
- ✦ A la fin des séances, un questionnaire de satisfaction est remis aux participants. Les personnes sont globalement très satisfaites des informations apportées.

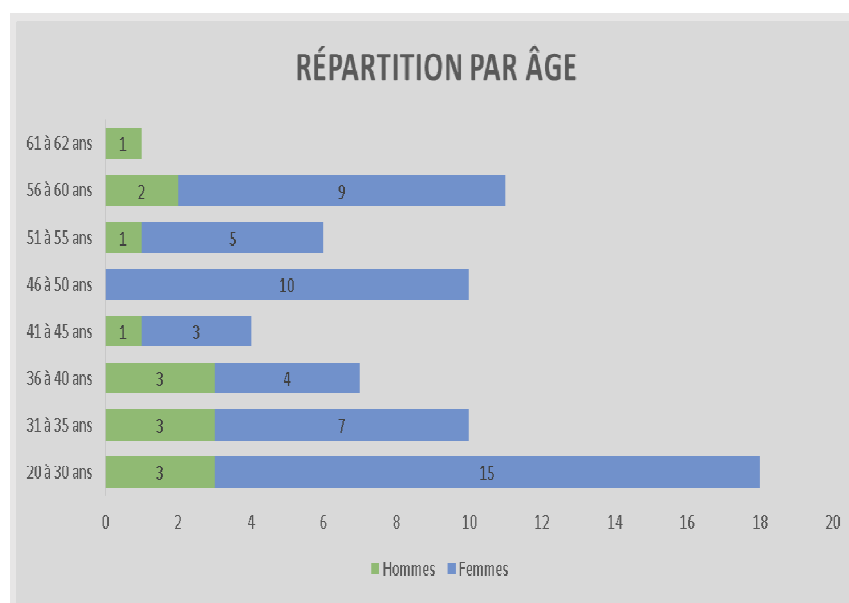
Les ressources humaines

➤ Les événements marquants

- ❖ La mise en place du télétravail d'urgence dans le cadre de la crise sanitaire.
- ❖ Les difficultés de recrutement.

➤ Les effectifs

Au 31 décembre 2021, l'UDAF emploie **69** salariés, soit 67,13 ETP (avec les 2 agents d'entretien mis à disposition).
Nous comptabilisons : 66 salariés en CDI et 1 salarié en CDD.



Répartition par métier hommes/femmes

			+
Agents administratifs	6	19	25
Secrétaires/Comptables	7	28	35
Mandataires Judiciaires / Conseillères ESF	1	6	7
Total	14	53	67

Entrées et répartition par nature de contrat (hommes/femmes)

			+
CDI	4	24	28
CDD Remplacement Maladie - Maternité - Cp	4	13	17
Total	8	37	45

Les adhésions de l'Udaf 22

➤ **Au plan départemental**

- ✦ Membre des CODIR de Masp Armor et du dispositif d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF).
- ✦ Participation aux travaux : de la plateforme Handicap 22, aux Pôles d'Accueil en Réseaux pour l'Accès aux Droits Sociaux de St-Brieuc, Lamballe et Loudéac (PARADS) ; à la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer Centre Ouest Bretagne (MAIA), aux Tables tactiles.

➤ **Au plan régional**

- ✦ Participation aux travaux du Groupement d'Etudes des Services Tutélaires de l'Ouest (GESTO) en qualité de membre. L'UDAF assure la présidence du groupement. Le contexte sanitaire n'a pas permis la tenue de l'Assemblée Générale 2021 laquelle s'est tenue en avril 2022.
- ✦ Participation aux travaux de Nexem Bretagne (syndicat employeur) en qualité de membre.

➤ **Au plan national**

- ✦ Adhérent à l'UNAF, participation aux groupes de travail, aux réunions des directeurs, des présidents / directeurs, aux assemblées générales.
- ✦ Adhérent au syndicat Nexem.
- ✦ Participation aux travaux du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) RESUS pour la mutualisation du logiciel métier ELIPS en qualité de membre.

La famille (au sens large) est, je pense, la première entité sociale mais Oh combien la plus importante. C'est l'espace des solidarités, des souvenirs mais aussi des projets vers l'avenir. Mais nous sommes tous conscients que c'est ce colosse aux pieds d'argile qu'il nous faut protéger car c'est notre avenir que nous protégeons ainsi...

Je pense plus particulièrement aux événements internationaux comme la guerre en Ukraine ou dans d'autres régions du monde et quel que soit le type d'événements (guerres, aléas climatiques), ce sont les familles les premières victimes.

En cette période d'incertitudes mais aussi d'activités chargées pour les services de l'Udaf dans un contexte de recrutement compliqué, l'ensemble des salariés a maintenu la continuité de services, grâce aux adaptations dans les organisations de travail, à leur cohésion et leur forte implication. Un grand merci à eux.

Mais cela s'est fait aussi grâce à l'engagement de tous les administrateurs membres du Bureau et du CA ainsi que de l'ensemble du réseau des bénévoles et je tiens à les remercier. Dès l'automne prochain, nous relancerons les différents chantiers en cours et à venir dans le cadre du développement associatif, du plan de communication, sans oublier la poursuite de nos réflexions quant à l'amélioration des conditions de travail et la qualité des services...

Je, non, nous sommes aussi impatients de vivre des temps de convivialité qui nous ont tant manqués et nous avons tenu à clôturer cette Assemblée Générale par un moment de partage. Il y en aura beaucoup d'autres je l'espère.

Je peux dire que sans l'engagement des bénévoles, des membres du Conseil d'Administration, des représentants familiaux et des salariés, tout ceci ne serait pas possible et je vous remercie toutes et tous.

Car c'est tous ensemble que nous surmontons les difficultés et préparons demain même si l'horizon peut sembler sombre pour certains.

Nous nous devons de semer des coquelicots pour rendre la vie plus agréable...

Nous souhaitons un avenir proche, apaisé et tourné vers de meilleures perspectives pour l'ensemble des familles du département.

Je tiens à vous remercier vivement : bénévoles et salariés pour votre engagement de tous les jours, mais aussi particulièrement Mme Simier, directrice de l'Udaf, qui a su rapidement s'adapter à une nouvelle gouvernance et a maintenu la barre malgré un contexte difficile. Oui, Mme Simier vous avez dû vous adapter au changement et je tiens à vous remercier aujourd'hui de votre soutien et de nos partages réguliers et en toute franchise mais toujours dans le respect mutuel, ce qui est pour moi la base essentielle d'un travail constructif et qui permet ainsi en Bureau et en CA de prendre les bonnes orientations pour des services de qualité et un plus pour les familles.

Permettez-moi aussi de remercier deux administrateurs qui ont quitté le Conseil d'Administration : Monsieur Delaballe pour raison professionnelle et Monsieur Pitois pour raison de santé. Je tiens à les remercier de leur contribution envers l'Udaf et leur souhaiter une belle aventure pour l'un et une meilleure santé pour l'autre...

Merci à tous.

Sigles

ACAP	: Association Costarmoricaïne d'Accompagnement et de Protection
APM	: Association de Protection des Majeurs
ARS	: Agence Régionale de Santé
ASLL	: Accompagnement Social Lié au Logement
AVP	: Aide à la Vie Partagée
BSB	: Bâtiments et Styles de Bretagne
CAF	: Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	: Centre Communal d'Action Sociale
CESF	: Conseiller.ère en Economie Sociale et Familiale
CIAS	: Centre Intercommunal d'Action Sociale
CHS	: Centre Hospitalier Spécialisé
CMP	: Centre Médico-psychologique
CPAM	: Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM	: Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
DALO	: Droit Au Logement Opposable
DDETS	: Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DGF	: Dotation Globale de Financement
DREETS	: Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
EHPAD	: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPCI	: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESF	: Economie Sociale et Familiale
ESSMS	: Etablissement et service social ou médico-social
ETP	: Equivalent Temps Plein
FNAT	: Fédération Nationale des Associations Tutélaires
GED	: Gestion Electronique des Documents
GESTO	: Groupement d'Etudes des Services Tutélaires de l'Ouest
HAS	: Haute Autorité de Santé
HLM	: Habitation à Loyer Modéré
MAJ	: Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MASP	: Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MCE	: Maison de la Consommation et de l'Environnement
MDD	: Maison Du Département
MDPH	: Maison Départementale des Personnes Handicapées
MINEFI	: Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie
MISACO	: Mission d'Accompagnement de Collectif Prévention de la Souffrance Psychique et du Suicide
MJPM	: Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
MSA	: Mutualité Sociale Agricole
PARADS	: Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux
PDALHPD	: Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PCB	: Point Conseil Budget
PIF	: Point Info Famille
PRP	: Procédure de Rétablissement Personnel
RGPD	: Règlement Général de Protection des Données
UNAF	: Union Nationale des Associations Familiales
UNAFOR	: Organisme de formation de l'UNAF
URAF	: Union Régionale des Associations Familiales



UDAF des Côtes d'Armor

**28, bd Hérault - BP 114
22001 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. : 02.96.33.40.76 / Fax : 02.96.52.00.56
politiquefamiliale@udaf22.fr
www.udaf22.com**